

L'information des campus et des centres de recherche pour le monde,
L'information du monde pour les campus et les centres de recherche



Sciences-Campus Info

Science - Politique - Education - Société - Economie

Quotidien n°107 du vendredi 05 août 2016 / Tél: +226 76 60 97 21/ +226 25 37 36 39 BURKINA FASO

Quotidien numérique

- Jobs Campus. P. 12
- Les offres de bourses. P.26

Evènement

5 août 1960 - 5 août 2016
56 ans de souveraineté



La Haute-Volta, ancienne Colonie française accède à l'indépendance le 5 août 1960.

Ce jour 05 août 2016 est célébrée le 56e anniversaire de l'indépendance du Burkina Faso, nouvelle dénomination de la Haute-Volta désormais libre.

Burkina Faso est un nom hérité le 4 août 1984 de la période révolutionnaire dirigée par le Capitaine Thomas SANKARA.

Cette phrase du Président Maurice YAMEOGO : «
Aujourd'hui, 5 août 1960, à zéro heure, au nom

du droit naturel de l'homme à la liberté, à l'égalité, à la fraternité, je proclame solennellement l'indépendance de la République de Haute-Volta » est celle qui aura marqué la fin d'une époque de soumission, de servitude et l'annonce de la souveraineté.

Bonne fête de l'Indépendance au peuple burkinabè et à tous les amis du Burkina Faso!

BANDE ANNONCE

ESPACE RÉSERVÉ POUR VOS ANNONCES

+226 72 08 03 03



Conseil des ministres du 3 août 2016

Les ânes pourront désormais se promener tranquillement

Région du Centre



Image d'archives.

C'est désormais chose faite au Pays des Hommes intègres. Le gouvernement burkinabè vient d'adopter, ce mercredi 03 août 2016 en Conseil des ministres, un décret portant « réglementation de l'abattage et de l'exportation des asins, des camelins, des équins et de leurs produits au Burkina Faso ».

En clair, il est interdit de faire l'« ex-

portation des asins, des camelins, des équins et de leurs produits ».

Cette décision est notamment relative à l'abattage des ânes au Burkina, un abattage qui a récemment fait couler beaucoup d'encre et de salive. En effet, des entreprises, plus ou moins reconnues, se livraient au commerce de la peau et de la viande de cette espèce depuis quelques mois.

À bien d'égards, c'est une décision qui permet de sauvegarder ces animaux, à connotation mystique chez certains peuples du Burkina Faso, car selon le porte-parole du gouvernement, environ quarante cinq mille (45 000) ânes ont en effet été abattus en moins de six mois.

La population asine est estimée à environ 1,5 million.

Les ânes pourront sans doute désormais se promener tranquillement sans être dérangé et accomplir leurs tâches quotidiennes pour lesquelles elles sont fameuses.

Cependant, c'est sans compter avec le marché de Saaba, un quartier de Ouagadougou, où la viande d'âne est consommée en plein air.

Aris SOMDA pour SCI



Conseil régional du Centre-Nord Mme Nandy SOME/DIALLO passe le témoin à Adama SAWADOGO

Région du Centre-Nord



La signature des PV a été une étape importante de la passation de charge entre les présidents entrant et sortant.

Il s'est tenu à Kaya ce jour 29 juillet 2016, une cérémonie de passation de charge entre Nandy SOME/DIALLO, Gouverneur, Présidente de la Délégation Spéciale Régionale du Centre-Nord et Adama SAWADOGO, Président du Conseil Régional

de ladite région. Cette cérémonie a mobilisé outre les autorités locales, des membres des équipes sortantes et entrantes ainsi que des parents et amis du président entrant.

Elu président du conseil régional



La grande mobilisation a donné un éclat à cette cérémonie qui se voulait pourtant sobre.

le 20 juillet 2016 dernier par ses pairs, l'inspecteur des impôts Adama SAWADOGO a été officiellement installé dans ses fonctions ce vendredi 29 juillet 2016 par Mme Nandy SOME/DIALLO en sa qualité de gouverneur de la région du Centre-Nord, représentante de la tutelle rapprochée de la collectivité région.

Auparavant, madame le gouverneur a tenu à féliciter et à encourager l'ensemble des membres du bureau ainsi qu'à tous les conseillers régionaux. « Car cette élection marque le triomphe du processus de décentralisation et la fin de la transition déclenchée le 19 novembre 2014, au niveau local par la dissolution des organes délibérants des collectivités territoriales. » s'est-elle justifiée.

Se réjouissant d'avoir mené à terme la mission de la délégation spéciale, Mme Nandy SOME/DIALLO, a salué l'engagement et la franche collaboration de l'ensemble des acteurs du développement de la région. Pour elle, « Cette période de 19 mois aura été une école d'apprentissage pour l'ensemble des chefs de projets, des directeurs régionaux et du personnel administratif devenu par la force des choses, membres de l'organe délibérants.

Du rôle d'appui-conseil pour certains, de tutelle pour les autres et souvent de simples observateurs, les acteurs de la vie régionale se sont essayés à la conduite et à la gestion de la collectivité région. » Une riche expérience sur laquelle le président entrant compte s'appuyer grâce à la disponibilité de madame Nandy SOME/DIALLO.

Suite page 4.



Actu Région

Suite page 3.

Installé dans ces nouvelles fonctions après la signature des procès-verbaux, le nouveau président a livré son premier message. « Je voudrais rendre hommage à Mme la présidente de la Délégation Spéciale Régionale et à son équipe qui ont su mener à bien cette transition. » a-t-il déclaré à l'entame de son propos. A l'adresse de ses pairs, il sonne la solidarité pour une mission collective réussie au soir de leur mandat. « Ici au Conseil régional, toutes les communes sont représentées.

Chaque conseiller doit être un leader chez lui et ensemble dans l'unité, nous bâtirons notre région en mobilisant nos populations autour des projets de développement. » a-t-il souhaité. Ainsi, il les a invité à mettre à profit leurs compétences et leurs relations respectives afin de réussir au

bonheur des populations. Et pour lui, la cohésion est un impératif pour que l'accompagnement des partenaires au développement soit plus fructueux. « Nous avons besoin de nous mobiliser dans la concorde et le respect mutuel pour insuffler un développement harmonieux au profit de nos populations du Bam, du Namentenga et du Sanmatenga. » a-t-il conclu.

Avec une superficie de 18212 Km², la région du Centre-Nord est subdivisée en trois (03) provinces, vingt-huit (28) communes dont trois (03) communes urbaines et huit cent vingt-quatre (824) villages administratifs. Malgré les énormes potentialités économiques dans les domaines tels l'agriculture, l'élevage, l'artisanat, les mines, les populations à majorité jeune et féminine, vivent dans la précarité et accèdent difficilement aux services

sociaux de base. Le développement de ces potentialités rencontre d'énormes difficultés liées aux aléas climatiques, à la pression démographique, à une insuffisance de formation et à la subsistance de certaines croyances et pratiques néfastes.

Doté d'un Plan Régional de Développement 2015-2019, le Centre-Nord s'est fixé pour objectif de « Promouvoir un développement économique et social durable de la région. » ce, dans sa vision de développement consistant à « Faire du Centre-Nord, une région d'autosuffisance alimentaire dont la population est épanouie, promotrice de ses valeurs culturelles et qui croît durablement sa contribution à la création de richesses au plan national à l'horizon 2025. »

A.I. OUEDRAOGO pour SCI

Qui est Adama SAWADOGO ?

Né en 1971 à Bonda dans la commune de Zimatenga (province du Bam) où il a fait ses études primaires, Adama SAWADOGO a poursuivi ses études secondaires au lycée provincial de Kaya. Nanti d'un Baccalauréat série D, il accède à l'ENAREF d'où il sortit contrôleur des impôts en 1994.

Il obtient en 2003, dans la même école professionnelle le diplôme d'inspecteur des impôts. De la fonction d'agent chargé du contrôle fiscal à la Direction Régionale des Impôts de la Région du Centre Ouest (Koudougou) à celle de Receveur des Domaines et de la Publicité Foncière de la province du Kourittenga (Koupela), l'Inspecteur des Impôts Adama SAWADOGO est depuis 2011 le Directeur Provincial des Impôts du Sourou (DPI-SOU-ROU).

Marié et père de cinq enfants, Adama SAWADOGO a commencé sa carrière politique en 1992 au Bloc Socialiste du Burkina (BSB), un parti politique de Nongma Ernest OUEDRAOGO.



« Nous avons besoin de nous mobiliser dans la concorde et le respect mutuel pour insuffler un développement harmonieux au profit de nos populations du Bam, du Namentenga et du Sanmatenga. » Adama SAWADOGO, Président du Conseil Régional du Centre-Nord.

Candidat malheureux aux élections législatives d'alors, il suspend ses activités politiques en 1996 pour les reprendre avec le MPP (Mouvement du Peuple pour le Progrès de Roch marc

Christian KABORE. Sous la bannière de ce parti, l'Inspecteur des Impôts fut élu conseiller régional parmi les soixante quatorze (74) conseillers municipaux du MPP sur un conseil de 82 élus pour la commune de Zimatenga dans la province du Bam. il est porté président du Conseil régional le 20 juillet 2016 pour un mandat de 05 ans.

A.I. OUEDRAOGO pour SCI

Téléchargez le quotidien numérique Sciences-Campus Info du lundi au dimanche. 7 numéros dans la semaine.





Actu Région

Passation de charge au Haut-Commissariat de Dano Amidou SORE passe le témoin à Pagnon BADO

Région du Sud-Ouest

Sud-ouest Salif OUATTARA. Il remplace à ce poste Amidou SORE qui lui dépose ses valises dans le Boulkiemdé comme Haut-commissaire.

Que d'émotion dans les allocutions. Pour sa Majesté NAONFA II n'eut été une décision gouvernementale le Ioba n'allait pas laisser l'homme partir. C'est sans doute pour marquer la reconnaissance de la ville de Dano que sa Majesté a demandé séance tenante d'habiller celui qui fut leur premier responsable. Le président des personnes âgées du Ioba, Albert Dindonné SOME lui, dans un style poétique tout en rime a magnifié les qualités humaines et managériales du premier magister. Salifou FAYAMA au nom des corps constitués a félicité M. SORE pour avoir été de tous les combats.

Une fois le cérémonial accompli le nouveau Haut -commissaire a demandé l'accompagnement des uns et des autres pour la réussite de sa mission. Pagnon BADO dit reconnaître la grandeur de son prédécesseur par l'effluve de reconnaissance qui a été témoigné. Salif OUATTARA a rassuré le nouveau nommé de tout l'appui régional. Cette cérémonie s'est achevée par une remise de cadeaux par la population. Des cadeaux constitués d'habits traditionnels.

Ainsi après deux ans 10 mois passés à la tête du Ioba .Amidou SORE retourne dans le Centre-Ouest avec le sentiment du devoir bien accompli. Il a été Secrétaire général de la province du Sanguié .Pagnon BADO quant à lui était précédemment au Koulpéogo comme Haut-commissaire. Il totalise environ trente ans de service.



Le Haut-commissaire sortant , cadeau en main ne cache pas sa joie pour toutes cette marque de reconnaissance.

Après deux ans 10mois à la tête de la province du province du Ioba, Amidou SORE passe le témoin a Pagnon BADO. Nommé en conseil des ministres du 8juillet dernier le nouveau Haut -commissaire a été installé par le Secrétaire Général de la Région du Sud-ouest Salif OUATTARA .Les corps constitués n'ont pas tari d'éloges à l'endroit de leur Haut -commissaire. Sa Majesté NAONFA II de Dano a habillé Amidou SORE en tenue traditionnelle en pleine séance comme signe de reconnaissance du Ioba

Pagnon BADO est le nouveau Haut-commissaire de la province du Ioba. Il a été installé ce jeudi 28 juillet par le Secrétaire général de la Région du



A partir de la gauche, le Secrétaire Général de la Région et le Haut-commissaire entrant.

Ouabouè BAKOUAN pour SCI



Compte rendu du conseil des ministres du mercredi 03 août 2016

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou, le mercredi 03 août 2016, en séance ordinaire, de 09 H 30 mn à 15 H 30 mn, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE, Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour, entendu des communications orales, procédé à des nominations, et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

Le Conseil a adopté un décret portant application de la loi n°020-2016/AN du 22 juillet 2016 portant allègement des conditions d'exécution des projets et programmes et activités de développement.

Ces allègements portent essentiellement sur :

- le rehaussement des seuils de passation des marchés publics ;
- la réduction des délais de mise en concurrence des soumissionnaires en matière de marchés publics, de délégation de service public et de Partenariat public-privé ;
- la réduction des délais d'approbation des contrats ;
- la suppression de la double-revue pour les marchés financés sur ressources extérieures ;
- l'assouplissement des conditions d'approbation des travaux des commissions d'attribution, de sélection des marchés, des délégataires du service public et du partenaire privé.

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION

Le Conseil a adopté un décret portant protection du domaine scolaire.

L'adoption de ce décret vise à sécuriser les espaces scolaires en vue de garantir la quiétude et la sérénité indispensables au bon déroulement des activités scolaires.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITE URBAINE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

Le Conseil a adopté un décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence nationale de la Météorologie (ANAM).

L'adoption de ce décret permet à l'ANAM d'accomplir efficacement ses missions et de se conformer à ses obligations vis-à-vis des institutions spécialisées des Nations unies et de l'Union africaine.

I.4. AU TITRE DU MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT

Le Conseil a adopté un rapport portant autorisation du démarrage des travaux de réhabilitation et d'extension d'Azalaï Hôtel Indépendance.

Depuis la signature du contrat de location gérance datée du 29 juillet 2004, la Société burkinabè de promotion hôtelière (SBPH-SA) a pris l'exploita-

tion de l'Hôtel Indépendance, devenu Azalaï Hôtel Indépendance, contre le paiement de loyers à l'Etat jusqu'au saccage de l'hôtel intervenu au cours de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014.

Le Conseil a marqué son accord pour le démarrage des travaux de réhabilitation et d'extension d'Azalaï Hôtel Indépendance ainsi que pour la prorogation du contrat pour une durée de trois (03) ans équivalente à celle d'arrêt d'activités de l'hôtel.

I.5. AU TITRE DU MINISTERE DES RESOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

Le Conseil a adopté un décret portant réglementation de l'abattage et de l'exportation des asins, des camelins, des équins et de leurs produits au Burkina Faso.

L'adoption de ce décret permet de doter notre pays d'un cadre juridique réglementant l'abattage et interdisant l'exportation des asins, des camelins, des équins et de leurs produits.

I.6. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FEMME, DE LA SOLIDARITE NATIONALE ET DE LA FAMILLE

Le Conseil a adopté un rapport relatif au renforcement des capacités du Secrétariat permanent du Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (SP/CONASUR) dans la prévention, la gestion efficace des secours d'urgence et la réhabilitation.

Au regard de l'ampleur des catastrophes et des crises humanitaires survenues et gérées ces derniers mois dans notre pays, les stocks du SP/CONASUR sont en souffrance.

Le Conseil a instruit les ministres concernés de prendre les dispositions idoines pour le renforcement des capacités humaines, financières et logistiques du SP/CONASUR en vue d'assurer une meilleure prévention et une gestion efficace des catastrophes et des crises au Burkina Faso.

II. COMMUNICATION ORALE

II. Le ministre des Affaires étrangères, de la coopération et des burkinabè de l'extérieur a fait au Conseil une communication relative à la tenue de la 5ème Conférence au sommet du Traité d'Amitié et de Coopération (TAC) entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire.

Cette conférence au sommet a permis de faire le point des décisions et des orientations qui avaient été déjà prises lors de la 4ème Conférence.

Le 5ème TAC a été l'occasion de la signature de 13 accords entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso dans des domaines tels le transport aérien, le chemin de fer, l'énergie et les hydrocarbures. Des accords ont été signés au plan technique et scientifique avec les universités ivoiriennes et le Centre national de la recherche scientifique et technologique (CNRST). Ce sommet a été aussi une occasion d'échanges directs qui a permis à nos compatriotes d'exposer à Son Excellence Monsieur le Président du Faso les difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Le Conseil renouvelle ses remerciements au gouvernement et au peuple ivoirien pour l'accueil réservé à la délégation burkinabè.

III. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO

- Monsieur Newton Ahmed BARRY est nommé Président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) ;
- Madame Wato Delphine BARRY/TRAORE et Monsieur AdamaKERE sont nommés Vice-présidents de la Commission électorale nationale indépendante (CENI).

B. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE INTERIEURE

- Monsieur Ambroise Stanislas Amadou DIARRA, Mle 17 345 U, Commissaire divisionnaire de police, est nommé Chargé de missions ;
 - Monsieur Jean-Gabriel NADEMBEGA, Mle 23 842 V, Administrateur civil, 1ère classe, 11ème échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
 - Monsieur Denis BONZI, Mle 27 823 G, Administrateur Civil, est nommé Inspecteur technique des services ;
 - Madame Jacqueline Mélanie NARE/SOMA, Mle 59 758 S, Administrateur Civil, 1ère classe, 7ème échelon, est nommée Inspecteur technique des services ;
 - Monsieur Issouf OUEDRAOGO, Mle 59 708 M, Administrateur civil, 1ère classe, 7ème échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
 - Madame Mariam SANOGO/TOUNKARA, Mle 97 436 R, Administrateur civil, 1ère classe, 6ème échelon, est nommée Coordinatrice du Centre national de suivi-évaluation de la décentralisation au Secrétariat permanent de la commission nationale de la décentralisation SP/CONAD ;
 - Monsieur Halidou NIGNA, Mle 26 740 U, Administrateur civil, 3ème grade, 4ème échelon, est nommé Chef du département analyse stratégique et prospective au Secrétariat permanent de la commission nationale de la décentralisation (SP/CONAD) ;
 - Monsieur Jean-Baptiste YAMEOGO, Mle 97 437 N, Administrateur civil, 1ère Classe, 6ème échelon, est nommé Chef de département Programmation et suivi des plans d'action au Secrétariat permanent de la commission nationale de la décentralisation (SP/CONAD) ;
 - Monsieur Fidèle GOUEM, Mle 212 173 Z, Administrateur civil, 1ère classe, 4ème échelon, est nommé Chef du département des Affaires juridiques et du contentieux au Secrétariat permanent de la Commission nationale des frontières (SP-CNF) ;
 - Monsieur Alassane Wend Kūuni OUEDRAOGO, Mle 117 037 U, Administrateur civil, 1ère classe, 2ème échelon, est nommé Chef du département de la coopération transfrontalière et du développement des zones frontalières au Secrétariat permanent de la Commission nationale des frontières (SP-CNF) ;
 - Monsieur Idrissa Adama TAMBOURA, Mle 98 020 H, Administrateur civil, 1er grade, 2ème échelon, est nommé Chef du département de la matière
- Suite page 7.**



Activités du gouvernement

Suite page 6.

matérialisation des frontières au Secrétariat permanent de la commission nationale des frontières (SP-CNF) ;

• Monsieur Julien OUEDRAOGO, Mle 52 205 D, Administrateur civil, 1ère classe, 3ème échelon, est nommé Directeur de l'Organisation administrative du territoire (DOAT) à la Direction générale de l'administration du territoire (DGAT) ;

• Monsieur Victorien Narcisse OUANGRAOUA, Mle 28 135 D, Administrateur civil, 1ère Classe, 7ème échelon, est nommé Directeur de la prévention et de la gestion des conflits à la Direction générale de l'administration du territoire (DGAT) ;

• Monsieur Dramane SAVADOGO, Mle 220 687 B, Conseiller des affaires économiques, 1ère classe, 3ème échelon, est nommé Directeur de la promotion des investissements et des finances locales à la Direction générale des collectivités territoriales ;

• Monsieur Idrissa BARRY, Mle 212 177 V, Administrateur civil, 1ère classe, 4ème échelon, est nommé Directeur des affaires foncières et domaniales à la Direction générale des collectivités territoriales ;

• Madame Dofing Toumoué Hélène SANFO/YE, Mle 23 567 K, Administrateur civil, 1ère classe, 8ème échelon, est nommée Directrice des compétences et de la légalité à la Direction générale des collectivités territoriales ;

• Madame Kadidiatou SOME/OUATTARA, Mle 97 429 T, Administrateur civil, 1ère classe, 6ème échelon, est nommée Directrice de la coopération décentralisée à la Direction générale des collectivités territoriales ;

• Monsieur Ibrahim COMPAORE, Officier, est nommé Directeur de la prévention et de la réglementation à la Direction générale de la protection civile ;

• Monsieur Yentéma OUOBA, Mle 200 350 F, Administrateur civil, 1ère classe, 2ème échelon, est nommé Directeur des études et de l'humanaire à la Direction générale de la protection civile ;

• Madame Yempoaka Josiane KABRE/ZOUNGRANA, Mle 28 398 J, Administrateur civil, 1ère classe, 6ème échelon, est nommée Directrice du suivi des centres d'Etat civil, des juridictions et des statistiques à la Direction générale de la modernisation de l'Etat civil ;

• Madame Awa COMPAORE/ZOURE, Mle 108 470 L, Administrateur civil, 1ère classe, 4ème échelon, est nommée Directrice de la législation et de la formation à la Direction générale de la modernisation de l'Etat civil ;

• Monsieur Justin Omer BALIMA, Mle 59 709 N, Administrateur civil, 1ère classe, 6ème échelon, est nommé Directeur des archives et de l'informatisation des services de l'Etat civil à la Direction générale de la modernisation de l'Etat civil ;

• Monsieur Adama BATORO, Mle 97 424 K, Administrateur civil, 1ère classe, 7ème échelon, est nommé Directeur du développement de la Fonction publique territoriale à la Direction générale de la fonction publique territoriale ;

• Monsieur Coré Dieudonné Tafarona BENON, Mle 26 404 R, Conseiller en gestion des ressources humaines, 1ère classe, 8ème échelon, est nommé Directeur du suivi des carrières et des pensions des personnels des collectivités territoriales à la Direction générale de la fonction publique territoriale ;

• Madame Biénimian Madeleine TRAORE/BI-CABA, Mle 85 089 L, Administrateur civil, 1ère classe, 4ème échelon, est nommée Directrice de la formation et du perfectionnement des personnels à la Direction générale de la fonction publique territoriale ;

• Monsieur Fiacre Hyacinthe D. SOU, Mle 104 427 V, Administrateur civil, 1ère classe, 5ème échelon, est nommé Directeur de la formulation des politi-

ques ;

• Monsieur Henri YANOGO, Mle 59 786 M, Administrateur civil, est nommé Directeur de la Coordination des projets et programmes ;

• Monsieur Naziko Yves Patrice SAMA, Mle 118 965 H, Administrateur civil, catégorie A, 5ème échelon, est nommé Directeur de la prospective et de la planification opérationnelle ;

• Monsieur Lassana BARGO, Mle 111 495 E, Commissaire principal de police, 13ème grade, 1er échelon, est nommé Directeur des statistiques sectorielles ;

• Monsieur Basseniwendré ZONGO, Mle 220 667 E, Administrateur civil, 1ère classe, 3ème échelon, est nommé Directeur du suivi de l'évaluation et de la capitalisation ;

• Monsieur Ousmane Tasmir DIALLO, Mle 28 166 X, Administrateur civil, 1ère classe, 6ème échelon, est nommé Chargé d'études ;

• Monsieur Ambroise SOME, Mle 28 127 B, Administrateur civil, 1ère classe, 9ème échelon, est nommé Chargé d'études ;

• Monsieur Jules Isidore Adama KERE, Mle 24 099 S, Administrateur civil, est nommé Chargé d'études ;

• Monsieur Patrice SORGHOU, Mle 0028 126 D, Administrateur civil, 1ère classe, 8ème échelon, est nommé Chargé d'études ;

• Monsieur Kouyamba Jacques KIEMDE, Mle 30 697 U, Commissaire Principal de Police, 1ère catégorie, 1er échelon, est nommé Chargé d'études ;

• Monsieur Gogoum Bruno KAMBIRE, Mle 12 437, Administrateur civil, 1ère classe, 13ème échelon, est nommé Chargé d'études ;

• Monsieur Christian Charles ROUAMBA, Mle 59 715 A, Administrateur civil, 1ère classe, 6ème échelon, est nommé Conseiller technique du Gouverneur de la région du Centre-Sud ;

• Monsieur Kisito Valentin OUEDRAOGO, Mle 28 400 X, Administrateur civil, 1ère classe, 7ème échelon, est nommé Conseiller technique du Gouverneur de la région du Centre-Nord ;

• Madame Justine SANGARE/OUEDRAOGO, Mle 17 181 C, Administrateur civil, 1ère classe, 7ème échelon, est nommée Conseiller technique du Gouverneur de la région du Nord ;

• Monsieur Aly ROMBA, Mle 91 944 G, Administrateur civil, 1ère classe, 3ème échelon, est nommé Conseiller technique du Gouverneur de la région du Sahel ;

• Madame Adjara KIENTEGA/OUEDRAOGO, Mle 59 702 D, Administrateur civil, 1ère classe, 7ème échelon, est nommée Haut-commissaire de la Province de la Léraba ;

• Monsieur Paul de Romuald OUEDRAOGO, Mle 23 576 Y, Administrateur civil, est nommé Secrétaire général de la Province de l'Oudalan.

Sont nommées Préfets les personnes dont les noms suivent :

Région de la Boucle du Mouhoun :

• Madame O. Hélène SAWADOGO, Mle 212 118 E, Secrétaire administratif, Département de Siby, Province des Balé ;

• Monsieur Kassoum GOUBA, Mle 23 668 H, Secrétaire administratif, Département de Safané, Province du Mouhoun ;

• Madame Ténin TRAORE/OUEDRAOGO, Mle 70 521 P, Secrétaire administratif, Département de Ouarkoye, Province du Mouhoun.

Région du Centre-Ouest :

• Madame Zahihan TAMINI/KOHO, Mle 229 973 N, Secrétaire administratif, Département de Sourgou, Province du Boulkiemdé ;

• Madame Sidonie OUBDA/KOURAOGO, Mle 72 586 H, Secrétaire administratif, Département de

Nandiala, Province du Boulkiemdé ;

• Madame Kadiatou OUAGA, Mle 212 093 N, Secrétaire administratif, Département de Ramongho, Province du Boulkiemdé ;

• Monsieur Julien ZOUNDI, Mle 212 152 L, Secrétaire administratif, Département de Dalo, Province du Ziro ;

• Monsieur Chérif Adams SAWADOGO, Mle 98 017 V, Secrétaire administratif, Département de Niabouri, Province de la Sissili.

Région des Hauts-Bassins :

• Monsieur Salfou YANTA, Mle 212 140 P, Secrétaire administratif, Département de Dandé, Province du Houet ;

• Monsieur Bonaventure DABIRE, Mle 247 224 E, Secrétaire administratif, Département de Béréba, Province du Tuy.

Région des Cascades :

• Monsieur Adama ZOUGMORE, Mle 247 330 H, Secrétaire administratif, Département de Ouélieni, Province de la Léraba ;

• Monsieur Saïdou Moustapha OUEDRAOGO, Mle 200 347 D, Secrétaire administratif, Département de Dakoro, Province de la Léraba ;

Région du Nord :

• Monsieur Mamadou COULIBALY, Mle 116 976 G, Secrétaire administratif, Département de Banh, Province du Loroum ;

• Monsieur Somaïla SANKARA, Mle 229 957 K, Secrétaire administratif, Département de Ouindigui, province du Loroum ;

Région du Sud-Ouest :

• Monsieur Rasmané OUEDRAOGO, Mle 247 943 Y, Secrétaire administratif, Département de Kpueure, Province du Noubiel ;

• Monsieur Sibiri Herman BAMOGO, Mle 203 228 J, Secrétaire administratif, Département de Djigoué, Province du Poni ;

• Monsieur Thomas BAMBARA, Mle 212 059 K, Administrateur civil, Département de Dano, Province du Ioba ;

• Monsieur Karim SANKARA, Mle 220 592 J, Secrétaire administratif, Département de Dolo, Province de la Bougouriba ;

• Monsieur Brahim KINDO, Mle 249 105 V, Secrétaire administratif, Département de Bondigui, Province de la Bougouriba.

Région du Sahel :

• Monsieur Bouraïma PAFANAM, Mle 220 636 Z, Secrétaire administratif, Département de Tin-Akoff, Province de l'Oudalan ;

• Monsieur Oumar OUATTARA, Mle 212 096 E, Secrétaire administratif, Département de Bani, Province du Séno ;

• Monsieur Yéonviel SOME, Mle 105 206 G, Administrateur civil, Département de Dori, Province du Séno.

Région du Centre-Est :

• Madame Joséphine Sandrine Diane DJIMOUDI/BOUKSERE, Mle 79 415 C, Secrétaire administratif, Département de Bissiga, Province du Boulgou.

Région de l'Est :

• Monsieur François OUEDRAOGO, Mle 260 486 T, Secrétaire administratif, Département de Namounou, Province de la Tapoa.

• Monsieur Denis DRABO, Mle 220 618 P, Secrétaire administratif, Département de Matiacoali, Province du Gourma

Suite page 8.



Activités du gouvernement

C. AU TITRE DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

• Monsieur Wendata Raoul KABORE, Mle 225 060 M, Administrateur des services financiers, 1ère classe, 2ème échelon, est nommé Directeur de l'administration des finances de l'Université Ouaga I Professeur Joseph KI-ZERBO.

D. AU TITRE DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ

• Monsieur Dieudonné OUEDRAOGO, Mle 74 369 A, Professeur hospitalo-universitaire agrégé, Catégorie P2, grade initial, 3ème échelon, est nommé Chargé de missions ;

• Madame Ruth SAWADOGO, Mle 95 870 K, Pharmacien, Catégorie I, 4ème échelon, est nommée Directrice de la sécurisation des approvisionnements pharmaceutiques (DSAP) ;

• Monsieur Edgard OUATTARA, Mle 46 257 Y, Inspecteur du Trésor, Catégorie A1, 5ème échelon, est nommé Directeur de l'administration des finances du Centre Muraz.

E. AU TITRE DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES

• Monsieur Moussa MAIGA, Mle 56 706 D, Administrateur des services financiers, 1ère classe, 9ème échelon, est nommé Secrétaire général ;

• Monsieur Jean Babou BADO, Mle 021 512 N, Ingénieur d'agriculture, 3ème classe, 4ème échelon, est nommé Chargé de missions ;

• Monsieur Tiorgnaga Maurice TRAORE, Mle 21 323 V, Ingénieur d'agriculture, 3ème classe, 5ème échelon, est nommé Chargé de missions ;

• Monsieur Tinga RAMDE, Mle 27 738 E, Ingénieur du développement rural, 2ème classe, 8ème échelon, est nommé Conseiller technique ;

• Monsieur Daouda MAIGA, Mle 24 888 W, Ingénieur hydrogéologue, 2ème classe, 7ème échelon, est nommé Conseiller technique ;

• Monsieur Maneguedo Robert OUEDRAOGO, Mle 22 404 V, Ingénieur agronome, 3ème classe, 5ème échelon, est nommé Directeur général de l'Autorité de mise en valeur de la Vallée du Sourou (AMVS) ;

• Monsieur Moussa OUATTARA, Mle 31 888 N, Ingénieur agronome, 1ère classe, 9ème échelon, est nommé Directeur de la protection des végétaux et du conditionnement ;

• Monsieur Sissandé Albert TRAORE, Mle 25 604 J, Ingénieur de conception en vulgarisation agricole, 1ère classe, 6ème échelon, est nommé Directeur de la vulgarisation et de la recherche-développement ;

• Monsieur Pascal ZONGO, Mle 24 164 G, Ingénieur agronome, 1ère classe, 11ème échelon, est nommé Directeur des intrants et de la mécanisation agricole ;

• Monsieur Adama SAVADOGO, Mle 25 736 V, Ingénieur agronome, 1ère classe, 9ème échelon, est nommé Directeur du développement des productions agricoles ;

• Madame Awa Valérie ZANGRE/PASSOULE, Mle 216 852 W, Ingénieur agroéconomiste, 1ère classe, 2ème échelon, est nommée Directrice de la veille et de la promotion économiques des filières agricoles ;

• Monsieur Ousmane ZONGO, Mle 111 110 S, Inspecteur du Trésor, 1ère classe, 5ème échelon, est nommé Directeur du développement de l'entrepreneuriat agricole ;

• Madame Ella Inocente Monier BOUDANE/TOE, Mle 104 515 J, Nutritionniste, 1ère classe, 8ème échelon, est nommée Directrice de la transformation, de l'alimentation, de la promotion des normes et de la qualité nutritionnelle des produits agricoles ;

• Monsieur Koubila dit David TIEMTORE, Mle

207 971 J, Ingénieur d'agriculture, 1ère classe, 3ème échelon, est nommé Directeur du développement des marchés des produits agricoles ;

• Monsieur Joachim OUEDRAOGO, Mle 25 831 A, Inspecteur des eaux et forêts, 2ème classe, 7ème échelon, est nommé Chef de département prospectives et politiques du secteur rural au Secrétariat permanent de la coordination des politiques sectorielles agricoles (SP/CPSA) ;

• Monsieur Joachim OUIBGA, Mle 26 915 D, Ingénieur d'élevage, 1ère classe, 12ème échelon, est nommé Chef de département communication de la concertation entre les acteurs du secteur rural au Secrétariat permanent de la coordination des politiques sectorielles agricoles (SP/CPSA) ;

• Madame Augustine Marie Louise Rita SOULAMA/NONGANA, Mle 26 906 D, Ingénieur d'agriculture, 1ère classe, 13ème échelon, est nommé Chef du département suivi-évaluation des politiques au Secrétariat permanent de la coordination des politiques sectorielles agricoles (SP/CPSA).

F. AU TITRE DU MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

• Monsieur Zakaria OUEDRAOGO, Mle 26 742 H, Administrateur civil, 2ème classe, 9ème échelon, est nommé Inspecteur général des services ;

• Monsieur Abou Bakar TRAORE, Mle 248 050 Y, Ingénieur de conception en informatique, 1ère classe, 2ème échelon, est nommé Directeur des services informatiques ;

• Monsieur Koudougou Achille SEGDA, Mle 33 958 Z, Ingénieur du génie rural, 1ère classe, 6ème échelon, est nommé Directeur de la maintenance des ouvrages hydrauliques à la DGIH ;

• Monsieur Ouébabéni YE, Mle 28 979, Ingénieur du génie rural, 2ème grade, 7ème échelon, est nommé Directeur des études et des travaux à la DGIH.

G. AU TITRE DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES CARRIÈRES

• Monsieur Natabzanga Fidèle KABORE, Mle 8 639 R, Agent de guichet, Catégorie 03, 5ème échelon, est nommé Chargé de missions.

H. AU TITRE DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DE LA FORMATION ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

• Monsieur Ibrahim Patingé Alassane OUEDRAOGO, Economiste-Gestionnaire, est nommé Directeur général du Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA).

I. AU TITRE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉCONOMIE VERTE ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

• Monsieur Sibidou SINA, Mle 024 035 Z, Inspecteur des Eaux et forêts, 2ème classe, 9ème échelon, est nommé Secrétaire général.

J. AU TITRE DU MINISTÈRE DES SPORTS ET DES LOISIRS

• Monsieur Sibiri Henri YAMEOGO, Mle 21 641 Y, Professeur certifié d'éducation physique et sportive, 1ère classe, 12ème échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;

• Monsieur Joachim NIKIEMA, Mle 23 138 G, Professeur d'éducation permanente, 1ère classe, 14ème échelon, est nommé Directeur général de l'Office de gestion du Palais des sports de Ouaga 2000 ;

• Monsieur Nicolas PARE, Mle 28 190 U, Professeur certifié d'éducation physique et sportive, 1ère classe, 13ème échelon, est nommé Directeur général des sports ;

• Monsieur Singapinda Jean YAMEOGO, Mle 25 350, Professeur certifié d'éducation physique et sportive, 1ère classe, 10ème échelon, est nommé Directeur général de l'Office de gestion des infrastructures sportives (OGIS) ;

• Monsieur Ba-Banien SIRIMA, Mle 83 200 V, Professeur certifié d'éducation physique et sportive, 1ère classe, 4ème échelon, est nommé Directeur des sports scolaires et universitaires et de la relève ;

• Monsieur Yiribono Jérémie SOMDO, Mle 204 597 W, Professeur certifié d'éducation physique et sportive, 1ère classe, 4ème échelon, est nommé Directeur du développement institutionnel ;

• Monsieur Nampoütho Sylvain ZINGUE OUATTARA, Mle 108 462 P, Communicateur, catégorie A2, 5ème échelon, est nommé Directeur de la Communication et de la presse ministérielle (DCPM) ;

• Monsieur Bertin KONE, Mle 208 183 P, Professeur d'éducation physique et sportive, 1ère classe, 4ème échelon, est nommé Directeur des sports de Haut niveau ;

• Monsieur Soumaïla TRAORE, Mle 208 179 A, Professeur d'éducation physique et sportive, 1ère classe, 3ème échelon, est nommé Directeur du sport pour tous.

III.2. NOMINATION DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

A. MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES CARRIÈRES

Le Conseil a adopté un décret portant nomination de Monsieur Jules TAPSOBA, Mle 44 071 D, Inspecteur des impôts, Administrateur représentant l'Etat au titre du Premier ministre au Conseil d'administration du Bureau des mines et de la géologie du Burkina (BUMIGEB) pour un premier mandat de trois ans.

B. MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DE LA FORMATION ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Le Conseil a adopté deux (02) décrets. Le premier nomme les personnes ci-après membres du Conseil d'administration du Fonds d'appui aux initiatives des jeunes (FAIJ) pour un premier mandat de trois ans :

Administrateurs représentant l'Etat
Au titre du ministère de la Jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle

• Monsieur Larba PILGA, Mle 211 773 C, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente ;

• Madame Habibou ZERBO/GNESSIEN, Mle 260 358 N, Conseiller en emploi et en formation professionnelle.

Au titre du ministère de l'Économie, des finances et du développement

• Madame Rahamata OUEDRAOGO/OUEDRAOGO, Mle 23 774 W, Inspecteur du Trésor.

Au titre du ministère du Commerce, de l'industrie et de l'artisanat

• Monsieur Aboubacar Idrissa MAÏGA, Mle 111 317 T, Conseiller des affaires économiques.

Au titre du ministère des Ressources animales et halieutiques

• Monsieur Léon BADIARA, Mle 27 396 Y, Ingénieur d'élevage.

Au titre du ministère de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques

• Monsieur Adama SANKARA, Mle 118 353 X, Conseiller d'agriculture.

Suite page 9.



Activités du gouvernement

Suite page 8.

Administrateurs représentant le personnel du Fonds d'appui aux initiatives des jeunes

• Monsieur Stéphane KAHOUN, Mle 101 408, Analyste de dossiers.

Au titre des Organisations de jeunesse

• Monsieur Yacouba SALOUKA, Association jeunesse mondiale solidaire (AJMS) ;

• Monsieur Abdoulaye YOGO, Mouvement pour l'engagement et le réveil citoyen (MERCY).

Le second décret nomme Madame Rahamata OUEDRAOGO/OUEDRAOGO, Mle 23 774 W, Inspecteur du Trésor, Présidente du Conseil d'administration du Fonds d'appui aux initiatives des jeunes (FAIJ).

C. MINISTERE DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME

Le Conseil a adopté un décret portant nomination de Monsieur René OUEDRAOGO, Mle 25 507 T, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication Administrateur représentant

l'Etat au titre du ministère de la Communication, porte-parole du gouvernement au Conseil d'administration du Centre national des arts du spectacle et de l'audiovisuel (CENASA), pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le Ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement

Porte-parole du gouvernement
Rémis Fulgance DANDJINOU

Le gouvernement burkinabè table sur une croissance forte et durable avec le Plan national de développement économique et social

Région du Centre



Le Premier Ministre, Paul Kaba THIEBA.

Le Premier ministre, Paul Kaba Thiéba, a été l'invité du 9e point de presse du gouvernement, ce jeudi 4 août 2016 à Ouagadougou.

Au cours de cette rencontre, où il était assisté du ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, Rémis Fulgance Dandjinou, M. Thié-

ba a indiqué que le Plan national de développement économique et social (PNDES), nouveau référentiel de politique économique du Burkina, qui synthétise l'action du gouvernement pour les cinq années à venir, propose un modèle de développement basé sur la transformation structurelle de l'économie burkinabè.

« Le PNDES se fixe comme objectif global de transformer structurellement l'économie burkinabè pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous... », a précisé Paul Kaba Thiéba.

A terme, le PNDES doit permettre d'accélérer la croissance économique de 8% par an sur les 5 ans à venir, d'augmenter le nombre d'emplois et de réduire la pauvreté. Son coût global est de 15 395,4 milliards FCFA.

Le chef du gouvernement a indiqué que des dispositions ont été prises pour réduire les délais au niveau de la commande publique. Les secteurs concernés sont, entre autres, la santé, l'éducation, l'énergie et l'agriculture.

« Les mesures envisagées consacrent un aménagement des procédures de mise en concurrence des soumissionnaires à travers des allègements des conditions de mise en œuvre des procédures », a-t-il ajouté.

DCPM/ Ministère en charge de la Communication



La lettre du citoyen

LETTRE OUVERTE AU PRESIDENT DU FASO

Mon silence, me ronge !

Excellence Monsieur le Président du Faso, il est organisé en aout 2014 un concours de recrutement sur mesure nouvelle de cent (100) personnes handicapées toutes catégories confondues, pour le compte du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation via fonction publique. or il se trouvait qu'à cette époque, parmi les postulants, il y avait également une catégorie de personnes Handicapées qui disposaient d'un Diplôme d'Etat de formation professionnelle mais ne pouvaient pas prendre part au dit concours pour la simple raison qu'ils avaient quarante (40) ans et plus un (01) jour avant l'ouverture du concours.

Excellence Monsieur le Président du Faso, est-ce une malédiction pour ces personnes Handicapées de ne pouvoir compter sur les institutions nationales ? Est-ce un refus pour le Ministère de l'action Sociale de plaider exceptionnellement en faveur de ces personnes ? Ou est-ce un choix délibéré de la Direction générale pour le recrutement de l'Etat d'interpréter en faveur de l'Etat les textes pris pour favoriser les personnes handicapées en matière d'Emplois ? Enfin à quand l'emploi décent pour les personnes handicapées prônée par la PNPS dans son programme III promotion et sécurisation de l'emploi, et l'accès à un revenu minimal pour chaque burkinabé ?

Excellence, en rappel, le Burkina Faso a pris des engagements Nationaux et Internationaux pour protéger et promouvoir les droits des personnes handicapées à travers la ratification de la convention internationale relative aux droits des personnes Handicapées, qui stipule en son article 04 que obligation est faite aux Etats membres de garantir et de promouvoir le plein exercice de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales de toutes les personnes handicapées sans discrimination d'aucune sortes fondée sur le handicap... la loi 159 de l'organisation internationale du travail concernant la réadaptation et l'emploi des personnes handicapées où obligation est également faite aux Etats d'œuvrer à l'obtention d'un emploi convenable par les personnes handicapées et d'une progression dans leurs fonctions. La recommandation 168 concernant la réadaptation professionnelle des personnes handicapées et l'emploi, incite les Etats signataires à entreprendre des actions dans le domaine de l'emploi en faveur des personnes handicapées. La loi 12 du 1er Avril 2010 dispose dans ses articles 30 que les personnes handicapées ont droit à un emploi dans le secteur public et privé si elles possèdent les compétences nécessaires pour l'exercer.

L'article 33 dit qu'un quota d'Emploi est réservé aux personnes handicapées selon leur qualification conformément aux textes régissant les différents emplois :Le décret d'application 2012- 825- PRES- PM- MASSN- MEF- MJFPE-MT-PEN portant application des mesures sociales en faveur des personnes handicapées en matière de formation et la recom-

mandation 168 de l'organisation internationale de travail sans oublier l'adoption de la loi 12 du 1er avril 2010 portant protection et Promotion des droits des personnes handicapées et de son décret d'application de 2012 portant application des mesures sociales en faveur des personnes handicapées. En matière de formation professionnelle, d'emploi et de transport, dans son article 07 dispose que la limite d'âge des personnes handicapées candidates aux examens ou concours professionnels organisés par le Ministère de la fonction publique est reculée de (02) deux ans en cas de besoin. L'article 11 du même décret dispose qu'un quota de 10%est réservé aux personnes handicapées dans la fonction publique et les Etablissements de l'Etat selon leur qualification et conformément aux textes régissant les différents emplois.

C'est pourquoi dans ma vaine tentative de trouver un emploi décent avec mon Diplôme d'adjoint Social obtenu en juillet 2003, à l'ex Ecole nationale du service social de Gaoua je voudrais lancer ce cri de désespoir à son Excellence afin qu'une meilleur interprétation et une meilleur application des textes soient faites en faveur des personnes handicapées.

Car nous considérons que ce qui a été dit pour nous écarter en Août 2014 n'était pas juste et ne répondait pas à l'application de la loi 159, la recommandation 168 de OIT ni même du décret d'application 2012 de la loi 12 du 1er avril 2010.

Que ferons-nous et quel sera notre sort si les choses en restaient là ? Est-ce de notre faute si nous portons un handicap ? Pourquoi l'Etat n'ira-t-il pas jusqu'à organiser un recrutement sur mesure nouvelle des personnes handicapées ayant un diplôme professionnel et âgées de quarante (40) ans et plus ?

En tout cas, nous engageons la responsabilité de l'Etat et Prenons à témoins la communauté Internationale et Nationale de l'application qui est faite des textes et des mesures prises en faveur des personnes handicapées au Burkina Faso.

Excellence Monsieur le Président, tout en vous souhaitant bonne réception, j'ose espérer que mon cri de cœur, ne vous laissera pas insensible et que vous-y accorderez du crédit pour qu'une mesure spéciale soit adoptée afin de permettre l'intégration des personnes handicapées ayant un diplôme professionnel en fonction de leur compétences.

KAMBOU YARA Adjoint social
BP : 161/Gaoua secteur N°6
Cel : 226 70 74 50 49 /226 78 02 98 16/ 226 74 72 84 51



Appel à candidatures pour le Concours de documentaire scientifique africain « Les Mils d'Or » Le 22 octobre 2016 à Ouagadougou.

L'Institut de recherche pour le développement (IRD) en partenariat avec le Goethe-Institut et l'Association des Journalistes et Communicateurs Scientifiques du Burkina Faso (AJCS-BF), **ouvre une campagne d'appel à candidatures pour la 6ème édition du concours de documentaire scientifique africain « les Mils d'Or » de Ouagadougou.**

La finale de cette 6ème édition aura lieu le 22 octobre 2016 dans la salle de réunion du campus IRD-CIRAD à Ouagadougou.

Le concours du documentaire scientifique « les Mils d'Or » ambitionne de contribuer à donner du sens à la Science en faisant la promotion du film dédié aux liens entre la Recherche et les enjeux sociétaux (écologie, économie, droits humains ...).

A ce titre sont concernés les films traitant notamment :

- d'enquêtes et analyses établissant un diagnostic ou traitant de la perception d'une problématique, dont l'impact social, économique, humain est avéré ;
- de démarches de recherches, en lien avec le contexte des acteurs sociaux et techniques concernés ;
- de promotion d'initiatives professionnelles de mise en pratique de résultats de recherches.

Les films sélectionnés devront répondre en outre aux critères suivants :

- film réalisé entre 2013 et 2016,
- format numérique,
- durée : 30 minutes maximum,
- langue française ou nationale sous-titrée en français.
- résumé : 5-10 lignes maximum
- contact du réalisateur (nom et e-mail)

Le Jury appréciera les œuvres au travers des critères suivants, sans exclusive de propositions complémentaires qu'il pourra juger opportun dans le cadre de l'édition 2016 :

- Pertinence du thème :
- Au plan scientifique, par rapport à l'actualité et à la validité technique du propos ;
- Au plan de l'enjeu (social, géographique, économique, politique)

- Qualité du message :

- Clarté du message et rigueur de son énoncé
- Objectivité scientifique

- Qualité professionnelle et artistique du film :

Prises de vues, son, montage.

Le Lauréat recevra un trophée de l'IRD.

La date limite de réception des films est fixée au 7 octobre 2016 à 17h30.

Les films en compétition seront reçus à l'IRD tous les jours ouvrables sur support DVD ou Blu-Ray Disc.

Contacts :

Bérénice Ouattara, centre IRD de Ouagadougou, Burkina Faso.

688, avenue du Pr Joseph Ki-Zerbo

01 BP 182 Ouagadougou 01

E-mail : com.burkina@ird.fr

Tél : (226) 50 30 67 37 ou 39

Sciences-Campus Info

OFFRE SPECIALE AUX UNIVERSITES, LYCEES ET ECOLES SUPERIEURES

En prélude à la rentrée scolaire et académique 2016-2017, le magazine universitaire vous propose un package pour la circonstance vous permettant de mieux faire connaître votre établissement et ses offres de formations.

Le package comprend la diffusion de votre annonce, communiqué ou affiche sur une page entière du quotidien numérique pendant 30 jours donc sur 30 numéros, la rédaction d'une page dédiée à l'établissement sur le site web, l'affichage du logo, le nom de l'établissement et le lien vers votre site web pendant 30 jours, le partage du lien de la page dédiée à votre établissement sur Facebook pendant 30 jours.

L'audience de Sciences-Campus Info est votre cible recherchée que vous pourrez toucher directement à travers ce package soit plus de 100.000 téléchargements du quotidien numérique à chaque numéro, environ 162.000 personnes sur Facebook et plusieurs milliers de contacts direct des parents et bacheliers 2016 dans le newsletter collectés sur tout le territoire national.

NB : le cout du package est de 150.000 FCFA pour un mois

Contactez-nous : tél. : 00226 76 60 97 21/ 00226 72 08 03 03/ 00226 72 07 20 20 /

Email : ac@sc-mail.info / Au siège sur le boulevard des Tang Soaba à 500 mètres du SIAO



Avis de recrutement

Poste : UN RÉFÉRENT TECHNIQUE OPÉRATIONNEL – Secteur Eau, Assainissement et Hygiène (H/F)

Description

Nous recherchons pour le Département des opérations :
UN RÉFÉRENT TECHNIQUE OPÉRATIONNEL –
Secteur Eau, Assainissement et Hygiène (H/F)

En charge des pays suivants : Afghanistan, Jordanie,
Kurdistan Irakien, Yemen

Basé à Amman, en Jordanie

Mission :

Sous la responsabilité hiérarchique de l'adjoint au Directeur Régional des Opérations du Pool et sous la responsabilité fonctionnelle du référent du secteur technique, vous serez en charge d'appuyer les équipes terrain et siège pour assurer la qualité, la pertinence et l'innovation technique des interventions d'ACF. Plus précisément, vous serez en charge de :

Apporter une analyse technique régionale au pool desk et aux missions

Décliner les apprentissages stratégiques en positionnement technique opérationnel régional, en collaboration avec le Responsable du bureau régional au Moyen Orient et le Réseau d'Analyse Régional

Apporter du support technique et opérationnel aux missions

Sur demande des missions, apporter son expertise technique et conseiller les Responsables de Départements Techniques terrain

Sur demande des missions, apporter son soutien sur les choix techniques inclus dans les proposals

Fournir aux Responsables de Départements Techniques terrain une stratégie de capitalisation ainsi que les outils et les méthodes appropriés et les conseiller dans la mise en place

Développer l'approche partenariale (ONG locales, secteurs privé et académique)

Promouvoir et évaluer la qualité technique des interventions

Contribuer à la définition et à la mise à jour des stratégies d'intervention développées par les missions

Disséminer les standards techniques internes et les documents de référence du secteur auprès des Responsables de Départements Techniques terrain et en accompagner la mise en œuvre

Évaluer le respect des standards techniques ACF (via des visites terrain et des audits internes), produire des recommandations détaillées et spécifiques pour améliorer la performance des programmes

En lien avec l'agent de communication régional, parti-

ciper à la production d'articles techniques et opérationnels

Participer à des activités de représentation et de formation interne au niveau régional

Développer l'expertise technique des équipes

Capitaliser les bonnes pratiques développées sur les missions et les mettre à disposition des Responsables de Départements Techniques terrain

Proposer aux missions des approches techniques existantes ou nouvelles et des méthodologies d'intervention

Collaborer avec le service Formation pour la recherche d'opportunités de formation au niveau national et international pour les équipes terrain

Organisation et participer aux workshops techniques régionaux

Participer et influencer la coordination régionale dans le secteur

Participation aux plateformes techniques régionales

Développement de partenariats locaux (privé, public, ONG) pour compléter les capacités locales

Développer de nouvelles méthodologies d'intervention, en lien avec ACFIN et d'autres ONG, appropriées à la région du Moyen Orient

Participer au management des ressources humaines de la filière métier

Assurer le rôle de référent fonctionnel des Responsables de départements Techniques terrain, évaluer leurs compétences et leurs besoins de développement et de formation

Réaliser les entretiens techniques de recrutement

Briefer et débriefer les expatriés

Développer le recrutement d'expert local

Développer des liens avec les instituts académiques locaux

Favoriser les avancées techniques et contribuer au développement de l'expertise d'ACF sur le domaine

Participer au développement de documents de référence sur le secteur et partager ses connaissances en interne (Référént Technique Opérationnel, pool desk, missions, etc) et dans le réseau ACFIN

Solliciter les autres RTO, ACFIN ou d'autres partenaires (ONG, agences UN, chercheurs en instituts, universités,...) pour échanger des documents et méthodologies dans le domaine

Analyser avec le Référént du Secteur Technique et les autres RTO les problématiques rencontrées sur le terrain, proposer des priorités de recherche pour les missions et

Suite page 13.



Jobs Campus

Suite page 12.

missions et animer leur réflexion

Profil recherché :

De formation universitaire/école d'ingénieur (hydrologie, hydrogéologie, hydraulique et/ou environnement), vous justifiez d'une expérience humanitaire d'au moins 3 ans dont 1 an à un poste de coordination. Une expérience terrain avec ACF, ainsi qu'une connaissance des pays du pool desk seraient un véritable atout. Rigoureux, organisé et à l'écoute, vous disposez d'un bon relationnel et êtes capable de prendre une décision rapidement tout en gérant les priorités. Vous appréciez également le travail en équipe et êtes capable de vous adapter en fonction des situations et des interlocuteurs. Anglais courant indispensable.

Statut : Contrat expatrié – CDD d'usage de 12 mois – Temps Plein

Conditions Salariales :

Rémunération de 1948 à 2498€ bruts mensuels
Prise en charge du transport, des frais de bouche et d'hygiène, hébergement individuel, mutuelle, assurance rapatriement.

5 semaines de congés payés et 20 JRTT par an

Statut famille possible

Prise de poste : dès que possible

Pour postuler, rendez-vous sur notre site internet :
<http://recrutement.actioncontrelafaim.org/positions/view/2086/Un-Rfrent-Technique-Operational-Sec-teur-Eau-Assainissement-et-Hygiene-HF/>

Ville: Amman

Fonctions: Coordination, Gestion de projet, Encadrement, Direction, Ressources Humaines, Technicien spécialiste

Activités: Génie civil, Hydraulique

Pays: Moyen Orient, Jordanie

Contrat : CDD

Date de fin de validité: 23/08/2016



Avis de recrutement

Poste: Stagiaire Web Marketing

Description

L'asso dans laquelle vous allez faire un stage : « Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières » (AVSF) est une association de solidarité internationale qui agit depuis 1977 pour soutenir l'agriculture et les familles paysannes dans le monde. Voir le site : <https://www.avsf.org>

En lien direct avec le responsable marketing et le responsable communication, vous viendrez en soutien pour :

Participer à la mise en place de campagnes d'emails automatisées

Suite à la mise en place de différents scénarios prédéfinis (campagne Trigger Marketing), vérifier l'envoi automatique des emails suivant les campagnes

Tester et améliorer ces différents scénarios en fonction des taux d'ouverture, de clic, et de transformation

Utilisation d'un logiciel pour le routage d'email : MailChimp ou Campaign Monitor

Valoriser le trafic web

Aider à réaliser différentes statistiques sur les parcours des visiteurs web et donateurs

Réfléchir et formaliser des opportunités d'optimisation des conversions des visites, des inscriptions à la newsletter, effectuer un 1er don, optimisation du tunnel de conversion.

Aider à l'amélioration du référencement naturel et payant (SEO & SEM)

En lien avec le prestataire qui gère notre compte Google Adword Grants, participer à la mise en place des préconisations de l'agence pour optimiser notre référencement naturel et payant.

Utiliser YouTube Ads pour analyser le flux généré et améliorer les taux de conversions, affiner les profils utilisateurs.

Profil recherché

Autonomie, polyvalence, curiosité et sens de l'initiative

Compétences web

Rigueur et organisation

Maîtrise du pack office, motivation pour se perfectionner sur les logiciels suivants : Google Analytics, Adwords, YouTube Ads

Intérêt pour les problématiques d'intérêt général

Un stage ou une expérience en webmarketing serait un plus

Profil : étudiant niveau Bac+3/4/5, école de commerce, école de communication, IEP, IAE, université, formation web

La durée et date du stage : 6 mois à partir de mi-septembre 2016.

Le lieu de votre stage : LYON ou PARIS

Suite page 14..



Jobs Campus

Suite page 13.

De préférence sur le site de Lyon, à l'adresse suivante : 14 avenue Berthelot, 69007 LYON, ou en région parisienne à Nogent-sur-Marne (94), accessible par RER A station Nogent (8 minutes de Nation).

Les conditions de votre stage : 35 heures / semaine – Indemnité de stage = 554.40 € / mois + Remboursement moitié carte de transport + attribution de tickets restaurant (participation de 40% du stagiaire).

Une convention de stage est obligatoire, avec tutorat professionnel du responsable direct. Possibilité d'étudiant(e) en année de césure.

Ce qu'il vous reste à faire : Envoyer CV + lettre de motivation avant le 12 septembre 2016 à Gaëtan DELMAR / Responsable marketing / g.delmar@avsf.org

Langues parlées

Qualité du candidat

Autonomie, polyvalence, curiosité et sens de l'initiative

Compétences web

Rigueur et organisation

Intérêt pour les problématiques d'intérêt général

Un stage ou une expérience en webmarketing serait un plus

Fonctions: Communication

Activités: Agriculture, Environnement

Pays: Europe, France

Contrat :Stage

Durée du contrat

6 mois à partir de mi-septembre 2016.

Salaire / Indemnité

35 heures / semaine – Indemnité de stage = 554.40 € / mois + Remboursement moitié carte de transport + attribution de tickets restaurant (participation de 40% du stagiaire).

Une convention de stage est obligatoire, avec tutorat professionnel du responsable direct. Possibilité d'étudiant(e) en année de césure.

Documents à envoyer

Envoyer CV + lettre de motivation avant le 12 septembre 2016 à Gaëtan DELMAR / Responsable marketing / g.delmar@avsf.org

Nom de la personne contact

Gaëtan DELMAR

Email de la personne contact g.delmar@avsf.org

Postuler en ligne http://www.avsf.org/fr/travailler_avec_nous

Date de fin de validité 12/09/2016



Avis de recrutement

Poste : RCA – Psychologues

Description

COOPI est une organisation non gouvernementale italienne, indépendante et laïque, engagée dans la lutte contre les injustices sociales et la pauvreté dans le Sud du monde et dans la construction d'un futur dans lequel soient garantis pour tous de bonnes conditions de vie, le respect des droits et la parité des opportunités. Depuis 1965, COOPI a réalisé plus de 600 projets de développement et interventions d'urgence dans 50 pays, employant plus de 30 mille opérateurs locaux et assurant un bénéfice direct à plus de 50 millions de personnes.

En Afrique, en Amérique Latine, en Asie et dans l'Europe de l'Est, COOPI favorise l'accès à l'eau et le droit à la santé et à l'instruction des communautés les plus pauvres. COOPI assure aussi une assistance immédiate et à long terme aux populations touchées par les guerres ou les catastrophes naturelles. Le siège central de COOPI est à Milan (Italie), mais pour la réalisation des projets, COOPI s'appuie sur un réseau de sièges périphériques (régionaux et nationaux) dans les pays où ses activités sont plus importantes. www.coopi.org

COOPI en RCA

Depuis 1974 COOPI travaille en RCA pour un développement harmonieux et complet, en faveur tant des individus que des communautés locales. En ce qui concerne les secteurs d'intervention, l'engagement vis-à-vis des réalités locales a encouragé COOPI à établir des plans et à implémenter des projets de développement dans le domaine social, économique, sanitaire, environnemental et de la formation.

Les situations de conflit ont amené à la décision de se faire charge de projets d'urgence et de réhabilitation, qui sont aujourd'hui devenus un autre secteur spécifique d'intervention dans le Pays, ceci concerne notamment les activités psychosociales et de protection.

Grâce à la présence consolidée et constante, ainsi qu'aux relations avec les institutions, les organisations non gouvernementales et les communautés locales, COOPI est reconnue comme un des points de référence pour la coopération internationale en RCA.

COOPI recherche fréquemment des Psychologues pour la prise en charge psychosociale des bénéficiaires dans ses projets en RCA.

Suite page 15.



Suite page 14.

Responsabilités

Objectif et résultats demandés

Appuyer le Chef de Projet dans la programmation, responsabilité de la réalisation et le suivi des activités du volet protection du projet.

Garantir les services de protection pour les vulnérables en réduisant les risques de violation des droits humains et en promouvant les systèmes communautaires de protection

Activités Principales : Formation du personnel du projet (conseillers psychosociaux, animateurs communautaires, points focaux), sur la prise en charge psychosociale et psychosociale individuelle et collective des victimes; tenue de séances de débriefing émotionnel collectif et proposition d'un parcours de counselling individuel et collectif et référence vers les structures adaptées; Activités psychosociales et récréatives à mettre en place, pour enfants et adultes; formation des membres clés de la communautés sur le soutien psychosociale spécifique (femmes, hommes, enfants)

Résultats:

a) Contribuer à l'identification des staffs les problèmes psychologiques des bénéficiaires du projet et aider les équipes à y faire face en mettant en place des moyens pour répondre efficacement en apportant le secours aux victimes.

b) Former les équipes du projet et des partenaires locaux sur les approches, méthodologie et outils pour comprendre comment les victimes de VBG et d'autres formes de violence sont affectés par leurs participation dans les conflits armé et à l'occurrence par les combats

c) Renforcement des capacités (formation et/ou recyclages) des Agents sociaux du projet et des partenaires locaux à donner les premiers secours psychologiques et à savoir référer les cas difficiles, savoir quand apporter, où apporter et comment apporter ces premiers secours psychologiques.

d) Former et/ recycler les équipes sur la bonne utilisation des outils d'évaluation de la situation et de prise en charge

e) Evaluer les besoin de formation du staff du projet et les aider à mettre en place des stratégies d'aides

f) Organiser des réunions techniques avec les staffs

g) Organiser des formations des staffs qui travaillent directement avec les victimes sur les stratégies, les bonnes pratiques et les principes d'actions. Ils doivent également savoir :

h) Organiser les ateliers avec les membres des ré-

seaux communautaires de protection en vue d'élaborer avec eux les stratégies d'accompagnement et de soutien communautaire aux bénéficiaires affectés par les conflits armés psychosociales.

i) Prise en charge directe des cas plus complexes demandant la compétence de psychologue.

* Formation du personnel du projet (conseillers psychosociaux, animateurs communautaires), sur la prise en charge psychologique et psychosociale individuelle et collective des victimes;

* Etablir les critères de vulnérabilité psychologique et psychosociale et structurer une démarche de détection des risques psychosociaux principaux dans les communautés cibles

* Mettre en place et animer le dispositif de débriefing émotionnel collectif (formation des membres, mise en place et animation des réunions, capitalisation progressive de l'expérience acquise)

* Tenir à jour une base de données de référencements pour les orientations psychologiques, médicales et communautaires (autres activités)

* Organiser et structurer des espaces de paroles collectifs

* S'assurer du suivi des indicateurs d'activité du projet

* Créer des fiches techniques et procédures pour la mise en place et l'évaluation des activités de débriefings émotionnels et d'écoute

* Jouer un rôle d'interface avec des interlocuteurs externes des domaines médicaux

* Proposer et superviser les activités psychosociales et récréatives à mettre en place, pour enfants et adultes

* Participer à la rédaction des nouvelles propositions de projet

Moyens et outils

Ils seront mis à disposition par le Projet et la Coordination de COOPI à Bangui.

Organisation et coordination

L'interlocuteur direct est le Coordinateur Pays

Expériences / Formation du candidat

Profil du Candidat

ESSENTIEL

— Profile Psychologue

— Psychologue doté d'une formation universitaire supérieure de type Bac+5, vous êtes spécialisé.

— Expérience en psychologie clinique et/ou en psychopathologie (victimologie, cellule d'urgences médicales etc.)

— Expérience en intervention humanitaire d'urgence

— Excellente capacité d'écoute et d'empathie

— Excellente sens de la confidentialité

Suite page 16.



Jobs Campus

Suite page 15.

- Autonome dans la gestion des priorités, vous savez prendre des décisions dans l'urgence, et établir une relation de confiance avec vos interlocuteurs
- Maîtrise du Français indispensable
- Bonne maîtrise des logiciels courants
- Habilité à motiver et accompagner les équipes dans un contexte d'urgence
- Excellente gestion du stress, capacité à s'adapter à un environnement instable
- Respect des valeurs/mission COOPI
- Gestion du stress

LE COOPERANT COOPI

COOPI intervient dans des situations de développement et de crises souvent défavorisées et difficiles à gérer. Le coopérant COOPI doit prendre la bonne décision au bon moment.

Il sait lire et interpréter le contexte dans lequel il agit et qui se transforme souvent très rapidement. Il est capable de respecter les valeurs de l'ONG, d'établir relations positives avec ses supérieurs, ses collègues et collaborateurs.

Le coopérant COOPI travaille habituellement dans des contextes multiethniques, ce qui exige de la souplesse et le respect de l'autre, expatrié et personnel local.

En considération du milieu souvent défavorisé et du poids des responsabilités, il faut posséder une réelle motivation, énergie et une grande flexibilité, disponibilité pour aller parfois au-delà de ses propres tâches selon les besoins de la mission, en utilisant l'expérience, l'enthousiasme et l'esprit d'équipe.

Fonctions: Coordination, Gestion de projet, Technicien spécialiste

Activités: Social

Pays: Afrique, Centrafrique

Contrat : CDD

Durée du contrat: 6 mois renouvelables

Salaire / Indemnité

Salarié selon grille Coopi et expérience

Documents à envoyer

CV

Nom de la personne contact

Bureau RH

Postuler en ligne <http://www.coopi.org/it/lavoro-formazione/offertedilavoro/lavoro/992/>

Date de fin de validité 22/08/2016



Avis de recrutement

Poste : TECHNICIEN COMMERCIAL ET MARKETING

Type d'offre : Stage

Métier(s): Commerce et Administration des Entreprises, Communication, Commerce/Ventes, Gestion des PME-PMI, Marketing, Management

Niveau(x): BAC+2, BAC+3, BAC+4

Expérience: 1 ans

Lieu: Côte d'Ivoire

Date de publication: 02/08/2016

Date limite: 07/08/2016

**BBSTIC
RECRUTE**

TECHNICIEN COMMERCIAL ET MARKETING

Description du poste

À ce titre, vous aurez pour activités principales :

- Entretenir la relation clientèle;
- Collecter les besoins, y répondre, proposer un conseil et une assistance

- Assurer le développement commercial ;
- Assurer une veille concurrentielle ;
- Établir un reporting commercial journalier complet ;
- Recherche de la demande

Profil du poste

Personne de terrain. Sens de la communication. Facilités relationnelles. Bonnes capacités d'animation d'équipe. Orientation client. Esprit d'initiative. Bonne maîtrise de l'anglais sera un atout non négligeable.

Dossiers de candidature

Envoyer un Curriculum Vitae et une lettre de motivation à l'adresse «recrutement@bbstic.com» avant le 2016-08-08 à 18H00 avec impérativement l'objet « Stage pratique gestion commercial et marketing ».



Universités & Ecoles à consulter pour la rentrée 2016-2017



ISC-BOBO

Ecole Supérieure des Sciences et Technologies

*Les bacheliers sont informés de l'ouverture des inscriptions en
1^{ère} et 2^{ème} année dans les filières suivantes :*

- 1. Sciences et Technologies de l'Eau, de l'Environnement et de l'Energie, option :**
 - Infrastructures Hydrauliques
 - Eau et Assainissement
 - Génie Electrique et Energétique
 - Génie Civil
- 2. Banque et Microfinance, option :**
 - Banque
 - Microfinance
 - Assurance
- 3. Génie Informatique, option :**
 - Système d'Informations et Réseaux
 - Réseaux Informatique et Télécommunication
- 4. Gestion des ONG et des Associations, option :**
 - Gestion et Organisation des Entreprises
 - Gestion des Projets
 - Gestion des ONG
 - Gestion des Associations
- 5. Autres filières disponibles**
 - Marketing
 - Transport logistique
 - Finance-Comptabilité
 - Communication

*Situé au centre de la ville de Bobo, Avenue Guillaume Ouédraogo/Immeuble Sanga Mady 1^{er} et
2^{ème} étage*

01 BP 2530 Bobo-Dioulasso 01

*Tél : +226 72 07 09 09 / +226 20 95 47 46 / +226 72 08 03 03 / +226 70 01 05 05 / +226 77 20
00 26 / Email : isc@iscbobo.com / Site WEB : www.iscbobo.com*

Universités & Ecoles à consulter pour la rentrée 2016-2017

FONDATION SCIENCES-CAMPUS

I S C-BOBO

Ecole des Sciences et Technologies de Bobo
Dioulasso

01 BP 2530 Bobo Dioulasso 01

Tél. : 00226 20954746

Email : isc@sicbobo.com



Burkina Faso

Unité-Progrès-Justice

APPEL A CANDIDATURES

Pour le recrutement d'étudiants de la 2e Promotion de

Licence en Sciences et Technologies de l'Eau, de l'Environnement et de l'Energie (STEEE)

Le Président de la Fondation Sciences-Campus informe le public de l'ouverture des inscriptions pour le **recrutement de la deuxième promotion d'étudiants de Licence en Sciences et Technologies de l'Eau, de l'Environnement et de l'Energie, à l'Institut Supérieur des Sciences et Technologies (ISC-Bobo) pour la rentrée 2016-2017.**

Compétences visées : A l'issue de la formation, le titulaire de la Licence (Bac +3) disposera :

- Des connaissances en sciences de base et informatique appliquée,
- Des connaissances en techniques de base,
- Une approche des métiers à travers les enseignements de techniques appliqués dans les domaines, des Infrastructures Hydrauliques, de l'Eau et Assainissement, du Génie Electrique & Energétique, du Génie Civil, du Système d'Information et des Mines.

Débouchés : A l'issue de cette formation de six (6) semestres, le titulaire de la Licence aura acquis un bon niveau pour la poursuite des études en Master d'ingénierie ou intégrer le milieu professionnel.

Modules : Un tronc commun consacré aux enseignements en Sciences de base (Mathématiques, Biologie, Chimie, Géologie, électrotechnique...), Techniques de base (Calcul de structures, Hydraulique...), Techniques appliquées (Topographie, Dessin Technique, Génie Civil...) et les enseignements spécifiques selon les options.

Options /Filières de spécialisation: au sixième semestre les options sont orientées en :

- Infrastructures Hydrauliques
- Eau & Assainissement

- Génie Electrique & Energétique
- Génie civil

Conditions d'accès : la Licence STEEE est ouverte aux titulaires de Baccalauréat pour six semestres d'études donc 3 ans et aux titulaires des diplômes suivant ou leurs équivalents : DEUG, DUT, BTS pour deux semestre d'études donc 1 an.

Frais de scolarité : Formation : 275.000 FCFA /an, Frais d'inscription : 5.000 FCFA, Frais de session/en cas de reprise: 15.000 FCFA/UE

Autres frais : sont à la charge des étudiants, les frais de tenue universitaire, des feuilles de devoir, d'assurance pour les étrangers, de bibliothèques, les frais de transports et autres frais personnels.

Dossiers : Attestation ou dernier diplôme + Carte d'Identité et Fiche d'inscription à déposer au service de l'orientation au plus tard le 30 Septembre 2016 ou envoyer à ISC Bobo 01 BP 2530 Bobo Dioulasso 01.

Début des cours : 15 Octobre 2016 sur le campus au centre-ville de Bobo Dioulasso, Avenue Guillaume Ouedraogo.

**Le Président,
Siaka GOW**

Adresse : Avenue Guillaume Ouedraogo/Immeuble Sanga Mady/ 01 BP 2530 Bobo-Dioulasso 01 /

Tél. : +226 95 20 47 46 / +226 72 08 03 03/ +226 72 07 09 09/ +226 77 20 00 26

Email : isc@iscbobo.com / www.iscbobo.com / Skype : [iscforum](https://www.skype.com)



Des questions de la recherche

Des questions des Universités

Des questions des Ecoles

Des questions d'Actualité

Des questions d'emplois

*Les réponses dans Sciences-Campus Info au quotidien
en version numérique à télécharger.*

PHARMACIES DE GARDE DE OUAGADOUGOU

Du 30 juillet au 06 août 2016

GROUPE 2

AEROPORT	22625314222	KOULOUBA	22625311918
AMARO	22625343328	MARTIN	22625508459
AR RAHMA	22625350986	METEBA	22625335333
AUGUSTINE	22625376100	NAYYIRA	22625481841
BARK WENDE	22625408590	NEIMA	22625355682
CITE AN	22625331966	NEMADIS	22625373041
BOULMIIOUGOU	22625431268	PROGRES	22625430162
DAPOYA	22625313201	PROVIDENCE	22625318648
DELWINDE	22625367280	ROOD WOOKO	22625308890
FLAYIRI	22625407344	SCHIFFEY	22625402742
FASO	22625381929	SIGRI	22625412148
HAMDALAYE	22625343694	SUD	22625384282
HEERA	22625316610	TALBA	22625362225
JABNEEL	22625447870	TANKO	22625351557
JOURDAIN	22625360686	UNIVERS	2625419965
KARPALA	22651292503	WATI	22625260053
		YOBI	22625311630

ADRESSES UTILES

Ouagadougou

Pompiers: 18/ 25 30 69 48/ 30 69 47
Hôpital ambulance: 25 30 66 44 /45
ONEA: 22 22 76/77 25 34 34 60 - 80 00 11 11
SONABEL: 25 30 61 00
Aéroport: 25 30 65 15
Police secours: 25 30 71 00
Gendarmerie: 25 31 33 40

Bobo-Dioulasso

Pompiers: 18
Hôpital ambulance: 20 97 00 45/ 20 97 00 44
ONEA: 20 97 65 65/ 20 97 00 09/10 - 80 00 11 11
SONABEL: 20 97 00 60 / 98 22 30
Aéroport: 20 97 00 70
Burkina secours: 20 97 01 43
Police secours: 17
Gendarmerie: 20 97 00 59/ 20 97 00 33

Sciences-Campus Info

Magazine Scientifique & Universitaire

Fondé le 26 août 2013.

02 BP 5805 Ouaga 02
Burkina Faso

Tél: + 226 76609721

E-mail: redaction@sc-mail.info

Site web:

www.sciences-campus.info

Publications semestrielles et quotidiennes

Autorisations

n°5509P/2013/ CAO/TGLO/P.F.
n°1238/2016/CAO-TGI/OUA/P.F

Administration

OTC

Fondation Sciences-Campus

Directeur de publication

Siaka GOW

Directrice des rédactions

Eliane Bayala

Equipe de reportage

- Aris KUSIELE Somda
- Bernadette Dembélé
- Valentin Mano
- Rélvwendé Hervé Roamba
- Bernard M' Pempé Hien

Correspondants des provinces du Burkina

- Karim Ouattara
- Francois blanc
- Boureima Sogoba
- Augustin Irwaya Ouedraogo
- Tigiiane Antoine Ki
- Blaise Sama
- Jean Paul Yekpaye
- Grégoire Zongo
- Mamadou Goh
- Désiré Guigma
- Jérôme Bissyendé
- Yves Sanou
- Frédéric PoOda
- Valentin Ouedraogo
- Blaise Sama
- Diloma Jacques
- Moumouni Guio
- Nicole Ouedraogo
- Amédée Silga
- Karim Koala
- Ouaboué Bakouan
- Albert Tarpaga
- Paul Soma
- Arjouman Saganogo
- Joseph Kaboré
- Valentin Singbéogo
- Issa Sepama
- Hermann Toé

Correspondants pays

Montage

Eliane BAYALA
Oeil du professionnel

Distribution

Téléchargeable sur:
www.sciences-campus.info

Abonnement, insertion, couverture médiatique

+226 76609721
+226 72080505
+22672080303

E-mail: redaction@sc-mail.info

Représentation Bobo Dioulasso

Tél: +226 20954746
+226 72070909



Universités & Ecoles à consulter pour la rentrée 2016-2017

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

UNIVERSITE OUAGA I Pr Joseph KI-ZERBO

PRESIDENCE

03 BP 7021 Ouagadougou 01

Tél. : (226) 25 30 70 64/65

Fax : (226) 25 30 72 42



BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

Test d'entrée en 1ère année à l'Institut Burkinabé des Arts et Métiers (IBAM), session 2016

Le Président de l'Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO porte à la connaissance des titulaires du Baccalauréat des séries C, D, E, A, G1, Bureautique professionnel, G2 et G3 des sessions de 2015 et 2016, qu'il est ouvert à l'Institut Burkinabé des Arts et Métiers (IBAM), un test de recrutement d'étudiants en première année de licence professionnelle dans les filières suivantes :

- 1- Comptabilité-Contrôle-Audit (CCA) pour 70 places,
- 2- Assurance-Banque-Finance (ABF) pour 40 places,
- 3- Marketing et Gestion (MG) pour 40 places,
- 4- Assistance de Direction Bilingue (ADB) pour 25 places,
- 5- Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion (MIAGE) pour 20 places.

Le régime de la formation qui dure trois (03) ans, est celui du système Licence-Master-Doctorat (LMD).

Les dossiers de candidature devront être déposés à la scolarité de l'Institut Burkinabé des Arts et Métiers (IBAM), du mercredi 13 juillet au vendredi 29 juillet 2016 et du jeudi 1er septembre au vendredi 09 septembre 2016, de 07h30 à 12h

Le dossier de candidature est composé des pièces suivantes :

- une demande manuscrite non timbrée adressée à Monsieur le Président de l'Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO, portant les noms, prénoms, adresse et signature du candidat avec précision de la filière choisie ;
- une photocopie légalisée de l'attestation du baccalauréat des sessions 2015 ou 2016 ;
- une photocopie légalisée de l'acte de naissance ;
- une photocopie du reçu de versement des frais d'inscription au test (15 000F CFA), payable à la comptabilité de l'Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO (à Zogona);

Les informations complémentaires relatives aux différentes filières sont affichées à la Direction des affaires académiques, de l'orientation et de l'information (DAOI), à l'Institut Burkinabé des Arts et Métiers (IBAM), sur le site de l'Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO www.univ-ouaga.bf.

Le test se déroulera le lundi 19 septembre 2016 à partir de 6 heures 30 minutes dans les amphithéâtres Libyens de l'Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO pour les filières ABF et CCA et au sein de l'IBAM pour MG, MIAGE, ADB.

La répartition des candidats sera affichée le jeudi 15 septembre 2016 devant les amphithéâtres Libyens et au sein de l'IBAM.

L'admission au test n'implique pas l'attribution d'une bourse de l'enseignement supérieur.

Pour toute information complémentaire, s'adresser à la scolarité de l'Institut Burkinabé des Arts et Métiers (IBAM).

Pr Rabiou CISSE
Chevalier de l'ordre national
Officier de l'Ordre des Palmes académiques



Universités & Ecoles à consulter pour la rentrée 2016-2017

^{/kk}
**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION**

SECRETARIAT GENERAL

UNIVERSITE OUAGA I Pr Joseph KI-ZERBO

PRESIDENCE

03 BP 7021 Ouagadougou 01
Tél. : (226) 25 30 70 64/65
Fax : (226) 25 30 72 42



BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

Recrutement en 1ère année pour la formation des Technicien(ne)s Supérieurs de Santé, option Analyses Biomédicales

Le Président de l'Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO, porte à la connaissance des titulaires du baccalauréat 2016 et des professionnels qu'il est ouvert à l'UFR des Sciences de la Santé, un concours direct de recrutement d'étudiant(e)s pour la 1ère année de la section de formation des Technicien(ne)s Supérieurs de Santé, option Analyses Biomédicales.

1) Formation et diplôme

La durée de la formation est de trois (3) ans. La formation est sanctionnée par le diplôme de Licence Professionnalisée en Analyses Biomédicales.

2) Conditions et modalités d'accès

Les conditions et modalités d'accès à cette section de formation universitaire et professionnelle sont les suivantes :

a) Titulaire du baccalauréat

- être titulaire du baccalauréat session 2016 série C ou D,
- avoir été déclaré admis au concours.

b) Professionnels

- être technicien(ne) de laboratoire,
- avoir trois (3) années d'ancienneté en cette qualité,
- avoir l'autorisation du Ministère de la Santé,
- avoir été déclaré(e) admis(e) au concours,

c) Admission

- l'admission est prononcée sur la base de l'obtention d'une moyenne égale au moins à 10/20. Toute note inférieure à 6/20 est éliminatoire.

Le dossier de candidature comprend :

- une demande manuscrite adressée à Monsieur le Président de l'Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO,
- une attestation légalisée de réussite au baccalauréat série C ou D
- une copie légalisée d'acte de naissance ou de jugement supplétif tenant lieu.

d) Epreuves

Le concours comporte :

Pour les bacheliers, trois épreuves

- mathématiques : coefficient : 2
- physique-chimie : coefficient : 3

- Sciences naturelles : biologie : coefficient : 2

Pour les professionnels, cinq épreuves d'une (1) heure chacune :

- Biochimie coefficient : 3
- Hématologie coefficient : 2
- Microbiologie : coefficient : 1
- Parasitologie : coefficient : 1
- Immunologie: Coefficient : 1

3) Déroulement des épreuves

Les épreuves se dérouleront le Jeudi 22 Septembre 2016 dans l'enceinte de l'UFR/SDS de l'Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO.

Les candidatures sont recevables au service courrier de l'UFR/SDS du 1er au 15 Septembre 2016, les jours ouvrables de 08h à 11h30.

Le nombre de places mises en compétition est de quinze (15) pour les titulaires du baccalauréat session 2016 et cinq (5) pour les professionnels.

Les candidats doivent s'acquitter des frais de dossiers fixés à quinze mille (15.000) francs CFA auprès de la comptabilité de l'Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO et une copie de cette quittance doit être jointe au dossier de candidature.

4) Informations générales

Les candidat(e)s doivent se munir d'une C.N.I.B. ou d'un passeport en cours de validité et de quoi écrire.

N.B. : 1) L'admission au concours de recrutement ne donne pas droit automatiquement à l'obtention d'une bourse nationale ni au statut de stagiaire.

2) Le régime d'examen terminal unique n'est pas admis dans la section.

3) La présence aux enseignements théoriques et aux travaux pratiques est obligatoire.

Pr Rabiou CISSÉ/

Chevalier de l'Ordre national

Officier de l'Ordre des Palmes académique



Annonces

1/2 PAGE

ESPACE RÉSERVÉ POUR VOS ANNONCES

+226 72 08 03 03

1/4 PAGE

ESPACE RÉSERVÉ POUR VOS ANNONCES

+226 72 08 03 03



Universités & Ecoles à consulter pour la rentrée 2016-2017

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERHCE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

UNIVERSITE OUAGA II

PRESIDENCE

INSTITUT UNIVERSITAIRE
DE FORMATIONS INITIALE ET CONTI-
NUE

Tél : 25 40 94 04

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice



N° 2016- /MESRSI/SG/UO2/P/IUFIC

APPEL A CANDIDATURES Pour le recrutement d'étudiants de la 2ème promotion en Licence professionnelle en Protection et Droits de l'Enfant

Le Président de l'Université Ouaga II informe le public de l'ouverture de tests pour le recrutement de la 2ème promotion d'étudiants en Licence professionnelle en Protection et Droits de l'Enfant, à l'Institut Universitaire de Formations Initiale et Continue (IUFIC), pour la rentrée universitaire 2016-2017.

La Licence professionnelle en Protection et Droits de l'Enfant est une formation interdisciplinaire qui envisage de doter les acteurs des administrations publiques, des ONG, des associations et les étudiants, des connaissances sur la protection de l'enfant. Les débouchés des produits sont les postes d'assistants de programmes au sein de l'administration, des institutions et des ONG orientées vers la question de l'enfance.

Les enseignants sont des universitaires et des professionnels, tous spécialistes des questions d'enfance. Une équipe d'intervenants de profils divers (juristes, médecins, spécialistes des questions de population, sociologues, économistes, statisticiens, géographes, communicateurs, psychologues, informaticiens) et d'horizons diverses assurent les enseignements.

- enseignants-chercheurs des UFR et des écoles supérieures ;
- professionnels de l'Administration, ONG et partenaires au développement.

Contenu de la formation

La formation dispensée est en présentiel et en cours du soir. Elle comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués ou pratiques et, un stage d'imprégnation professionnelle.

Conditions d'accès à la formation

- Etre titulaire d'un DEUG II en sciences sociales, économiques, juridiques, politiques, humaines, en sciences de la vie et de la terre reconnu par le CAMES ;
- Etre titulaire d'un BTS, DUT, DTS, DEUP reconnu par le CAMES ou tout diplôme équivalent d'un établissement d'enseignement supérieur ayant une convention avec l'Université Ouaga II.

Le nombre de places disponibles est de quarante (40).

Coût de la formation

- Frais d'inscription : 50.000 f CFA pour les ressortissants de l'UEMOA et 250.000 f CFA pour les étudiants hors zone UEMOA.
- Frais de formation : 450.000 f CFA payables en une seule tranche au plus tard le 30 novembre 2016.

Les candidat(e)s intéressé(e)s doivent déposer du 20 au 29 juillet 2016 et du 1er septembre au 30 octobre 2016 inclus au Secrétariat de l'IUFIC (situé à la ZAD, deux rues derrière le SIAO, troisième étage), un dossier de candidature adressé à Monsieur le Président de l'Université Ouaga II, comprenant :

- Une demande de candidature manuscrite timbrée à 200 f adressée au Président de l'Université Ouaga II ;
- Une photocopie légalisée du ou des diplômes obtenus, y compris celui du Bac ;
- Une photocopie légalisée des relevés de notes (y compris celui du baccalauréat) ;
- Un curriculum vitae ;
- Une lettre de motivation exprimant clairement les objectifs poursuivis par le candidat ;
- Une copie légalisée de CNIB ou passeport ou certificat de nationalité.

Les candidats seront sélectionnés à partir de leur dossier et feront un test.

Pour cette rentrée académique, le recrutement se fera selon le processus et le calendrier suivants :

- Date limite de dépôt des dossiers : 30 octobre 2016.
- Présélection sur dossier : 07 novembre 2016.
- Entretien : 10 novembre 2016
- Résultats : 15 novembre 2016

Le calendrier académique est le suivant :

- Inscriptions administratives : 15 au 30 novembre 2016
- Inscriptions pédagogiques : 1er au 30 décembre 2016
- Début des cours : 11 janvier 2017
- Période de stage : août à septembre 2017

- Fin des cours et soutenance des rapports de stage : octobre 2017

NB : les cours et les évaluations se déroulent du lundi au vendredi de 17 heures à 21 heures, le samedi toute la journée et exceptionnellement le dimanche. Quelques missions d'enseignements, conférences et séminaires peuvent se tenir dans la journée. Dans ce cas, les auditeurs seront informés à l'avance afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour être présents.

Pour de plus amples informations, prendre contact avec le secrétariat de l'IUFIC au (00226) 25 40 94 04, Courriel : iufic@univ-ouaga2.bf

Pour le Président en mission et par intérim,
Le Vice-président chargé des Enseignements
et des Innovations Pédagogiques



Universités & Ecoles à consulter pour la rentrée 2016-2017

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET
DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

UNIVERSITE OUAGA II

PRESIDENCE

INSTITUT UNIVERSITAIRE
DE FORMATIONS INITIALE ET CONTINUE

Tél. : 25 40 94 04

N° 2016- /MESRS/SG/UO2/P/IUFIC

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice



APPEL A CANDIDATURES

Pour le recrutement d'étudiants de la 2ème promotion du Master en Finance Quantitative et Gestion de Risques Financiers

Le Président de l'Université Ouaga II informe le public de l'ouverture de tests pour le recrutement de la 2ème promotion du Master en Finance Quantitative et Gestion de Risques Financiers, à l'Institut Universitaire de Formations Initiale et Continue (IUFIC), pour la rentrée universitaire 2016-2017.

Le Master en finance quantitative et gestion de risques financiers est une formation diplômante en finance répondant à une forte demande de contrôle des risques dans les banques, les autres institutions financières et les sociétés d'assurances.

Ce master est également un cadre de perfectionnement pour certains professionnels du monde des finances, tant dans l'administration publique que dans le secteur privé (cadres de banques, gestion de micro-finance, conseiller ou manager en risques financiers, Contrôleur des finances, consultants en finance et auditeurs, Chargé d'Etudes Statistiques, Chargé d'Etudes Actuarielles, Ingénieur financier, Conception de nouveaux produits dérivés, innovation financière; Gestion de portefeuille, Financement de grands projets financiers, etc.).

Les enseignants sont des universitaires et des professionnels, tous spécialistes des questions financières, de la modélisation stochastique et de la gestion des risques.

Contenu de la formation

La formation dispensée est en présentiel et en cours du soir. Elle combine des enseignements théoriques (par des universitaires burkinabé et sous-régionaux), méthodologiques appliqués ou pratiques et un stage d'imprégnation professionnelle.

Conditions d'accès à la formation

- La formation est ouverte aux titulaires d'une licence (Bac+3 ou 180 crédits) en Sciences économiques ou en Sciences de Gestion reconnue par le CAMES ou tout diplôme équivalent d'un établissement d'enseignement supérieur ayant une convention avec l'Université Ouaga II.
- De solides connaissances en probabilités et statistiques et des compétences avancées en informatique sont des atouts pour la formation.

Le nombre de places disponibles est de trente (30).

Coût de la formation : 2 050 000 f CFA pour les ressortissants de l'UEMOA et 2 450 000 f CFA pour les ressortissants hors zone UEMOA.

- 1ère année du Master (2016-2017)

• Frais d'inscription : 50.000 f CFA pour les ressortissants de l'UEMOA et 250 000 f CFA pour les étudiants hors zone UEMOA.

• Frais de formation : 1 200 000 f CFA payables en deux tranches.

- 1ère tranche : 700 000 f CFA avant le 30 novembre 2016
- 2ème tranche : 500 000 f CFA au plus tard le 28 février 2017

- 2ème année du master (2017-2018)

• Frais d'inscription : 50.000 f CFA pour les ressortissants de l'UEMOA et 250 000 f CFA pour les étudiants hors zone UEMOA.

• Frais de formation : 750 000 f CFA payables en une seule tranche au plus tard le 30 novembre 2017.

NB : les frais de formation pour la deuxième année du Master (année académique 2016-2017) demeurent fixés à 1 200 000 francs CFA et les frais d'inscription à 50.000 f CFA pour les ressortissants de l'UEMOA et 250 000 f CFA pour les étudiants hors zone UEMOA.

Les candidat(e)s intéressé(e)s doivent déposer du 20 au 29 juillet 2016 et du 1er septembre au 30 octobre 2016 inclus au Secrétariat de l'IUFIC (situé à la ZAD, deux rues derrière le SIAO, troisième étage), un dossier de candidature adressé à Monsieur le Président de l'Université Ouaga II, comprenant :

- Une demande de candidature manuscrite timbrée à 200 f adressée au Président de l'Université Ouaga II
- Une photocopie légalisée des diplômes obtenus du Baccalauréat à la Licence ;
- Une photocopie légalisée des relevés de notes (y compris celui du baccalauréat) ;
- Un curriculum vitae ;
- Une lettre de motivation exprimant clairement les objectifs poursuivis par le candidat ;
- Une copie légalisée de CNIB ou passeport ou certificat de nationalité.

Les candidats présélectionnés sur dossier subiront un test écrit.

Pour cette rentrée académique, le recrutement se fera selon le processus et le calendrier suivants :

- Date limite de dépôt des dossiers : 30 octobre 2016.
- Présélection sur dossier : 07 novembre 2016.
- test : 10 novembre 2016
- Résultats : 15 novembre 2016

Le calendrier académique est le suivant :

- Inscriptions administratives : 15 au 30 novembre 2016
- Inscriptions pédagogiques : 1er au 30 décembre 2016
- Début des cours : 11 janvier 2017
- Fin des cours : 30 octobre 2017

NB : les cours et les évaluations se déroulent du lundi au vendredi de 17 heures à 21 heures, le samedi toute la journée et exceptionnellement le dimanche. Quelques missions d'enseignements, conférences et séminaires peuvent se tenir dans la journée. Dans ce cas, les auditeurs seront informés à l'avance afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour être présents.

Pour de plus amples informations, prendre contact avec le secrétariat de l'IUFIC au (00226) 25 40 94 04, Courriel : iufic@univ-ouaga2.bf

Pour le Président en mission et par intérim,
Le Vice-président chargé des Enseignements
et des Innovations Pédagogiques

Pr François de Charles OUEDRAOGO
Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques



Universités & Ecoles à consulter pour la rentrée 2016-2017



s'inscrire à l'ISPP, c'est réussir
ses ambitions professionnelles



Rétrouvez-nous sur
f
t
YouTube

05 BP 6635 Ouagadougou 05 - Bur.(+226) 25 41 11 33 / 25 40 88 41 - Cel. (+226) 78 83 54 11
E-mail : info@ispp.bf - Site web : www.ispp.bf



Licences pro
Masters

Formation à distance

Résolvez vos contraintes de temps et de distance



Rétrouvez-nous sur
f
t
YouTube

05 BP 6635 Ouagadougou 05
Bur. (+226) 25 41 11 33 / 25 40 88 41
Cel. (+226) 78835411
E-mail : info@ispp.bf - Site web : www.ispp.bf



Communiqué ISPP

Recrutement des 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années licences au titre de l'année académique 2016-2017

L'Institut Supérieur Privé Polytechnique (ISPP) a le plaisir de porter à votre connaissance que les inscriptions pour des formations des 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années licences au titre de l'année académique 2015-2016 ont commencé.

Inscrivez-vous à l'ISPP en 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} année de master et bénéficiez d'une formation de qualité indéniable dans les filières suivantes :

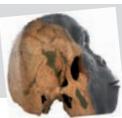
- Génie Civil option BTP
- Assistanat de Direction (AD)
- Banque & Institutions de Microfinance (BIMF)
- Communication d'Entreprise et Marketing (CEM)
- Finance – Banque (FB)
- Finance Comptabilité (FC)

- Gestion Commerciale & Marketing (GCM)
- Gestion des Ressources Humaines (GRH)
- Management des Projets (MP)
- Transport Logistique (TL)
- Droit
- Economie

Les formations se dérouleront dans les annexes PATTE D'OIE et KOULOUBA (Centre-ville) et au siège de l'ISPP à Ouaga 2000 Zone D.

Renseignements :

Siège : 00226 25 41 11 33 / 68 91 80 82
Annexe Patte d'oie : 00226 25 40 88 41 / 78 36 89 88
Annexe Kouloba : 00226 25 31 61 56 / 78 83 54 11
Email: info@ispp.bf
Site web: www.ispp.bf



Les Offres de bourses

**BIN /SANS
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION**

SECRETARIAT GENERAL

**CENTRE NATIONAL DE L'INFORMATION,
DE L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFES-
SIONNELLE, ET DES BOURSES**

**BURKINA FASO
Unité-progrès- justice**



N° 2016 -000680/MESRSI/SG/CIOSPB/DBAF

Le Ministre

Ouagadougou, le 08 juillet 2016/juillet 2016

A

**Objet : informations relative aux bourses
nationales de 3e CYCLE**

Tout étudiant candidat à la bourse nationale de 3e cycle hors Afrique

IL est porte à la connaissance des étudiants désireux d'entreprendre des études de 3e Cycle hors d'Afrique que l'octroi de la bourse répond a de critères définis à l'article 45 du décret 2008- 865 /PRES/PM/MESSRS/MF/MFPRE/MJE du 30 décembre 2008 portant définition des divers régimes de bourses d'études au Burkina Faso et fixation des modalités de leur contingentement .

I. MODALITES ET CONDITION D'ATTRIBUTION

Les bourses de 3e cycle sont attribuées, dans les limites du contingentement en cours aux étudiants de nationalité burkinabè remplissant les conditions suivantes :

- Etre titulaire d'une maîtrise ou son équivalent avec au moins la mention « assez bien » pour les étudiants relevant de l'ancien système ou d'un Master II de recherche ou son équivalent avec au moins la mention « assez bien » pour les étudiants relevant du système LMD;
- Avoir 28 ans au plus.

Les bourses sont attribuées au regard des besoins de développement du Burkina Faso .

Les filières et les lieux de formation retenus pour les bénéficiaires sont aussi fonction de ces priorités et ne correspondent pas nécessairement aux souhaits manifestés.

Les inscriptions obtenues indépendamment par des étudiants suite à leurs démarches personnelles n'entraînent pas l'octroi systématique de la bourse nationale.

II.COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes

- Une demande manuscrite timbrée à 200CFA (timbre fiscal) adressée à monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;
- Un extrait d'acte de naissance ;

- Un certificat de nationalité burkinabè ;
- Les copies légalisées des diplômes (ou attestations des diplômes) de la maîtrise ou du master II ou son équivalent ;
- Les relevés de notes des deux dernières années d'études ;
- Un curriculum vitae ;
- Un thème et un protocole de recherche bien définis de deux (02) Pages minimum à cinq (5 pages Maximum) ;
- Une attestation de pré inscription et un document indiquant les coûts de la formation sollicitée ;
- Une lettre de recommandation pour les postulants ayant effectué leurs études de 1er ou 2nd cycle en dehors du Burkina Faso
- Une lettre de motivation

Les candidates titulaires d'un master professionnel, d'un DESS ou d'un diplôme d'ingénieur de conception ne sont pas éligibles à la bourse nationale de 3e cycle.

IL est rappelé aux candidats que les établissements privés ne sont pas éligibles aux bourses nationales.

En raison des difficultés d'inscription et du faible quota de bourses allouées, ne seront pris en compte pour la compétition que les candidats remplissant la condition et disposant de la maîtrise ou du Master II de recherche ou son équivalent au moment des travaux de la Commission nationale des bourses d'études et de stages (CNBES)

La date limite de réception des dossiers de candidature au Centre National de l'Information, de l'Orientation Scolaire et Professionnelle, et des Bourses (CIOSPB) est fixée le vendredi 19 AOUT 2016.

**P/Le Ministre et par délégation, le
Le Secrétaire général
Pr Tanga Pierre ZOUNGRANA
Chevalier de l'Ordre national**



Les Offres de bourses

BIN /SANS
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

CENTRE NATIONAL DE L'INFORMATION,
DE L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFES-
SIONNELLE, ET DES BOURSES



BURKINA FASO
Unité-progrès- justice

N 2016-N /0054 MESRSI /SG/CIOSPB/DBAF

Ouagadougou, le 08 juillet 2016juillet 2016

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI) a l'honneur d'informer les lauréats de la session de juillet 2016 du baccalauréat, candidats a une bourse nationale d'études supérieures, que les dossier de demandes de bourses doivent être disposés au Centre National de l'Information, de l'Orientation Scolaire et Professionnelle, et des Bourses (CIOSPB).

Peuvent faire acte de candidature, les candidats âgés de 22 ans au plus au 31 décembre 2016 et ayant obtenu :

Pour les garçons :

Au moins de 12/20 de moyenne générale à l'issue du premier tour à la session de 2016 du baccalauréat ;

Au moins 12/20 de moyenne générale pour les autres candidats de nationalité burkinabè admis à un baccalauréat de la session de 2016 dans un autre pays.

Pour les filles :

Au moins de 11,5 /20 de moyenne générale a l'issue du premier tour à la session de 2016 du baccalauréat ;

Au moins 11,5 /20 de moyenne générale pour les autres candidates de nationalité burkinabè admises à un baccalauréat de la session de 2016 dans un autre pays.

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

1. Une demande manuscrite timbrée a 200F adressée au Ministre de l'Enseignement Supérieure la Recherche Scientifique et de l'Innovation mentions clairement les coordonnées (adresse, tél, e-mail) du postulant ;
2. Une fiche de candidature a retirer au Centre National de l'Information, de l'Orientation Scolaire et Professionnelle, et des Bourses (CIOSPB) sis au 261 avenue de la Grande Chancellerie ou à télécharger au www.ciospb.bf ou au www.mess.gov.bf;
3. Un extrait d'acte de naissance ;
4. Un certificat de nationalité burkinabè ;
5. Un document précisant la situation matérielle des parents :
 - a) soit une copie de la dernière déclaration annuelle des revenus du père et de

la mère de l'élève, certifiée par le service des impôts pour les non-salariés ;
b) soit selon le cas, le dernier bulletin de salaire, le dernier relevé de solde ou de pension du père et de la mère de l'intéressé (e) pour les salariés ;

6. Un extrait certifié conforme du livret de famille datant de moins de trois (3) mois et précisant la composition de la famille du père ou du tuteur de l'intéressé (e), (le nom du candidat doit y figurer) ;

7. Une photocopie légalisée de l'attestation de succès au baccalauréat, session de 2016 ;

8. Une photocopie légalisée du relevé des notes du baccalauréat, session de 2016 ;

9. Une chemise cartonnée (ne rien écrire dessus) ;

10. Une double feuille quadrillée de format 21 x29, 5 portant sur la premières page les indications suivantes :

Etablissement.....

Série du baccalauréat.....

Nom Prénom (s).....

Date et lieu de naissance

***La date limite de dépôt des dossiers est fixée impérativement au vendredi 02 Septembre 2016 a 17heure au Centre National de l'Information, de l'Orientation Scolaire et Professionnelle, et des Bourses (CIOSPB) .**

***Le Programme de dépôt des dossiers peut être consulté au (C IOSPB) ou dans les directions régionales du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (DR-MENA).**

NB : les dossiers incomplets ne seront pas reçus.

DIFFUSION : dix (10) jours

Midi et soir

P/Le Ministre et par délégation, le

Le Secrétaire général

Pr Tanga Pierre ZOUNGRANA

Chevalier de l'Ordre national



Annonces

Sciences-Campus Info

Quotidien numérique

Actualité générale et spécifique

Téléchargeable 7/7 jours; du lundi au dimanche.

Science - Université - Education - Politique - Société - Economie

- L'actualité générale en continue des 45 provinces du Burkina
- L'actualité des Centres de recherche
- L'actualité des campus et universités
- L'actualité sur la santé et le bien être
- L'actualité au quotidien de chaque département ministériel
- L'actualité internationale

Abonnement gratuit

Vous téléchargez le quotidien chaque jour
sur le site du lundi au dimanche
www.sciences-campus.info

Abonnement VIP

Vous recevez le quotidien dans votre boîte e-mail
du lundi au dimanche
12 000 FCFA/ an

VIP

*Abonnez vous et obtenez le premium
du lundi au Dimanche*

A remplir et renvoyer au siège ou par e-mail

Nom:.....

E-mail:.....

Téléphone:.....

12 000 FCFA /an à payer par chèque, en espèces au siège, par Airtel Money ou sur le
Compte ECOBANK n°0010-281732300602 SWIFT: ECOCBFBF

www.sciences-campus.info
Messagerie: ac@sc-mail.info / contact@sciences-campus.info
Tél: + 225 25 35 36 39/ 76 60 97 21 / 72 08 03 03
Adresse postale: 02BP 5805 Ouagadougou 02
Avenue des Tensoaba